ACHATS CENTRAUX
HOTELIERS, ALIMENTAIRES
ET TECHNOLOGIQUES
Hôpital Bicêtre
78, rue du Général Leclerc
94270 Le Kremlin Bicêtre
Tél. : 01 53 14 69 00

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

n°27/025

Procédure : Appel d'Offres Ouvert

Objet : **Travaux lourds dans les immeubles d'habitation du domaine privé de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris situés dans Paris intramuros et proche banlieue - TOUS CORPS D'ETAT**

Durée : L'accord-cadre est conclu pour une période ferme de 2 ans à compter de sa date de notification + 2 reconductions tacites de 12 mois et est éventuellement résiliable sans indemnité à la seule demande de l'Assistance Publique- Hôpitaux de Paris, 6 mois avant chaque échéance.

Ce document comprend 81 pages et est associé au Cahier des Clauses Administratives Particulières

SOMMAIRE

Chapitre 1 PRESCRIPTIONS PARTICULIERES 4
1.1 CONSISTANCE DES TRAVAUX 4
1.2 GENERALITES 4
1.2.1 DOCUMENTS TECHNIQUES CONTRACTUELS 4
1.2.2 PRESCRIPTIONS TECHNIQUES PARTICULIERES 5
1.2.3 DOCUMENTS A REMETTRE 5
Chapitre 2 DESCRIPTION DES OUVRAGES 6
2.1 INSTALLATION DE CHANTIER 8
2.1.1 DEMARCHES ET PROTECTIONS 8
2.1.2 INSTALLATION DE LA BASE VIE 8
2.2 DEMOLITIONS – CURAGES 9
2.2.1 DEBARRAS 9
2.2.2 CURAGE 9
2.2.3 GESTION DES DECHETS ET GRAVOIS 9
2.3 GROS ŒUVRE – MACONNERIES 11
2.3.1 ETUDES ET TRAVAUX PREPARATOIRES STRUCTURELS 11
2.3.2 SEMELLES ET LONGRINES 11
2.3.3 OUVERTURES ET RENFORCEMENTS DE MURS PORTEURS 11
2.3.4 CRÉATION, RÉOUVERTURE ET AGRANDISSEMENT DE SOUPIRAUX 11
2.3.5 RENFORCEMENT ET REFECTION DE PLANCHERS 12
2.3.6 TRAITEMENT DES BETONS, FISSURES ET HUMIDITE 12
2.3.7 MACONNERIE ET FINITIONS 13
2.3.8 TRAITEMENT DES SOUBASSEMENTS ET RACCORDS DE FAÇADES (RDC) 13
2.3.9 TRAITEMENT DE SOL DE BALCON 14
2.3.10 RENFORCEMENT DE PLANCHERS HAUT EN CAVE 14
2.3.11 RENFORCEMENT DE POUTRES EN BOIS EN FACADE 17
2.3.12 RENFORCEMENT DE POUTRES EN BOIS EN FACADE 18
2.3.13 REFECTION DE SOLS DE COUR 19
2.4 CLOISONS– PLATRERIE 20
2.4.1 DOUBLAGES 20
2.4.2 CLOISONS 23
2.4.3 FAUX PLAFOND ET SOFFITES 24
2.4.4 ENDUITS 24
2.5 CARRELAGE - FAIENCE 26
2.5.1 PREPARATION DES SUPPORTS 26
2.5.2 SOL EN CARRELAGE 27
2.5.3 REVETEMENT DE FAIENCE 27
2.6 MENUISERIES EXTERIEURES 29
2.6.1 REVISION 29
2.6.2 REMPLACEMENT DE MENUISERIES 29
2.6.3 REMPLACEMENT DE FERMETURES 33
2.6.4 OUVRAGES DIVERS 35
2.7 MENUISERIES INTERIEURES 36
2.7.1 REVISION 36
2.7.2 NOUVELLES MENUISERIES 36
2.7.3 AGENCEMENTS 37
2.7.4 PARQUET 38
2.8 SERRURERIE - QUINCAILLERIE 40
2.8.1 EQUIPEMENTS DE PORTES 40
2.8.2 ACCESSOIRES 41
2.9 PLOMBERIE - CHAUFFAGE 44
2.9.1 REVISION – DEPOSE D'INSTALLATION 44
2.9.2 REMPLACEMENT D'EQUIPEMENTS 46
2.9.3 NOUVELLES INSTALLATIONS 52

2.10 ELECTRICITE – COURANTS FAIBLES 56
2.10.1 REVISION D'INSTALLATION 56
2.10.2 REMPLACEMENT D'EQUIPEMENTS 57
2.10.3 REFECTION COMPLETE D'INSTALLATION 60
2.11 VMC 64
2.11.1 REMPLACEMENT D'EQUIPEMENTS 64
2.11.2 NOUVELLE INSTALLATIONS 64
2.12 PEINTURE 67
2.12.1 TRAITEMENT DES PAROIS ET PLAFOND 67
2.12.2 TRAITEMENT DES SOLS 68
2.12.3 TRAITEMENT DES BOISERIES 69
2.12.4 TRAITEMENT DES METAUX 69
2.13 REVETEMENT DE SOL SOUPLE 70
2.13.1 PREPARATIONS DES SUPPORTS 70
2.13.2 REVETEMENT DE SOL PVC 70
2.13.3 REVETEMENT DE SOL STRATIFIE 71
2.14 NETTOYAGE 72
2.14.1 NETTOYAGE PROFOND 72
2.15 TRAVAUX DIVERS 73
2.15.1 PLUS VALUE – INTERVENTION EN MILIEU OCCUPE 73
2.15.2 DESHUMIDIFICATEUR 73
2.15.3 CHAUFFAGE DE CHANTIER 73
2.15.4 MOYENS D'ACCES 73
2.15.5 INTERVENTIONS SPÉCIFIQUES SUR MATÉRIAUX CONTENANT DU PLOMB 73
2.15.6 PRESTATION HORS BORDEREAU 74
2.15.7 INTERVENTIONS SUR MATERIAUX PRESENTANT DES RISQUES 74
Chapitre 3 PERIMETRE D'INTERVENTION 76
3.1 DESCRITPIF ET ALLOTISSEMENT 76
3.2 INFORMATION LOCATAIRES 78
3.3 PLANNING 78
3.4 ORGANISATION DE CHANTIER / DELAIS DE L'ENTREPRISE 78
3.5 PILOTAGE ET GESTION DE L'OPERATION 79
3.6 ESSAI / RECEPTION / CONTROLES TECHNIQUES 79
3.7 GARANTIE DES INSTALLATIONS 81

Chapitre 1 PRESCRIPTIONS PARTICULIERES

1.1 CONSISTANCE DES TRAVAUX

Les travaux du présent Cahier des Clauses Techniques Particulières – Tous Corps d'Etat (CCTP-TCE) ont pour objet de décrire l'ensemble des travaux (fourniture et mise en œuvre) pour les travaux lourds du domaine privé de l'Assistance publique – Hôpitaux de Paris dans des immeuble situés dans Paris et proche banlieue, dans le cadre d'un marché cadre à bon de commande.

Les travaux sont répartis en 2 lot comme suit :

Numéro	Intitulé du lot	Montant minimum	Montant maximum
01	Travaux lourds dans les immeubles d'habitation du domaine privé de l'Assistance Publique- Hôpitaux de Paris situés dans Paris intramuros et proche banlieue Paris Ouest - TOUS CORPS D'ETAT (2ème, 6ème, 7ème, 8ème, 9ème, 14ème, 15ème, 16ème, 17ème) et Hauts de Seine	Pas de montant minimum €	3 000 000 €
02	Travaux lourds dans les immeubles d'habitation du domaine privé de l'Assistance Publique- Hôpitaux de Paris situés dans Paris intramuros et proche banlieue - TOUS CORPS D'ETAT Paris Est (4ème , 5ème , 10ème, 11ème, 12ème, 13ème, 18ème, 19ème, 20ème), Seine Saint Denis (93) et Val de Marne (94)	Pas de montant minimum €	3 000 000 €

1.2 GENERALITES

1.2.1 DOCUMENTS TECHNIQUES CONTRACTUELS

L'ensemble des ouvrages décrits ci-après sera conçu et réalisé pour satisfaire aux impératifs des documents à caractère officiel en vigueur à la date de remise des offres : lois, décrets, réglementations, normes et documents techniques divers.

Le présent CCTP s'applique aux travaux des différents lots en parties privatives ainsi qu'à tous les travaux annexes relevant de cet ouvrage.

Le titulaire ne pourra débuter les travaux s'il n'a pas reçu de l'APHP les documents suivants :
- Le diagnostic amiante avant travaux, concernant les travaux à réaliser, pour tout logement situé dans un immeuble dont le permis de construire a été délivré avant le 1er juillet 1997,
- Le constat de risque d'exposition au plomb (CREP) ou un diagnostic plomb avant travaux selon les travaux à réaliser, pour tout logement situé dans un immeuble construit avant le 1er janvier 1949.

Le titulaire vérifiera sous 2 jours ouvrés que les travaux commandés permettent de lever les éventuelles anomalies figurant dans ces diagnostics ; à défaut, il devra signifier à l'émetteur du bon de commande les articles absents pour corriger cette/ces anomalie(s).
A la réception des travaux, le titulaire attestera, par mail à l'émetteur de la commande, de la levée des anomalies figurant sur les fiches de synthèses des diagnostics électricité et gaz.

1.2.2 PRESCRIPTIONS TECHNIQUES PARTICULIERES

Le présent CCTP a pour objet de faire connaître les différentes prestations de travaux lourds et de définir les travaux des différents corps d'état et leur mode d'exécution. Il n'a aucun caractère limitatif.

En conséquence, il demeure contractuellement convenu que, moyennant le prix porté sur le BPU servant de base au marché, les entrepreneurs devront l'intégralité des travaux nécessaires au complet et parfait achèvement des ouvrages des différents corps d'état, en conformité avec la réglementation et les normes contractuellement réputées connues.

Le titulaire est donc contractuellement réputé avoir une parfaite connaissance de l'ensemble des documents constituant son marché.

1.2.3 DOCUMENTS A REMETTRE

En fin de travaux l'entreprise remettra au Maître d'Ouvrage les documents suivants (liste non exhaustive) :

- Plans de recollement des installations et des réseaux,
- Certificats d'essais COPREC,
- Dossiers CONSUEL,
- Fiches techniques des produits, matériels et matériaux employés sur le chantier,
- Certificats de garantie des matériels installés,
- Notices de fonctionnement et d'entretien des ouvrages,
- Tout document conforme au respect des règles de l'art

Chapitre 2 DESCRIPTION DES OUVRAGES

A titre liminaire, il est précisé que l'entrepreneur devra :

- la protection et la conservation des approvisionnements et ouvrages jusqu'à la réception des travaux,
- la protection des ouvrages existants, la remise en état des ouvrages détériorés en cours de travaux,
- la fourniture et la pose des matériels ou ouvrages prévus dans les CCTP,
- tous les rebouchages,
- les nettoyages en cours et en fin de travaux,
- la main d'œuvre nécessaire pour effectuer les essais de l'installation ainsi que la fourniture des appareils de mesure nécessaires ; ces appareils resteront la propriété de l'entrepreneur,
- la fourniture des Consuels pour les installations neuves mais également pour les installations électriques non entièrement rénovées,
- la fourniture de tous les plans de recollement des installations réalisées, les notices techniques, les modes d'emploi et les DIUO,
- les fiches de données environnementales et sanitaires FDES pour le type de peinture acrylique utilisée,
- le bordereau de suivi des déchets (BDSD) à remettre aux Directions Territoriales.

L'entrepreneur sera réputé avoir pris connaissance de toutes les conditions pouvant en quelque manière que ce soit avoir une influence sur l'exécution, la qualité et le prix des ouvrages à exécuter.

Il devra tous les travaux nécessaires à une parfaite exécution des ouvrages. Il ne pourra en aucun cas arguer qu'une prestation n'a pas été parfaitement définie, en vue de ne pas exécuter les ouvrages correspondants.

L'entrepreneur est tenu à une obligation de résultat et d'exécution dans les règles de l'art. À ce titre, il s'engage à respecter scrupuleusement les lois, décrets, réglementations, normes NF et Documents Techniques Unifiés (DTU) applicables à sa profession.

À titre indicatif et non limitatif, les travaux devront répondre aux prescriptions des documents suivants :

- Maçonnerie et Gros Œuvre : DTU 20.1 (Ouvrages en maçonnerie de petits éléments), DTU 21 (Béton), DTU 23.1 (Béton banché).
- Cloisons et Plâtrerie : DTU 25.41 (Ouvrages en plaques de plâtre), DTU 25.42 (Complexes d'isolation), DTU 25.31 (Carreaux de plâtre), DTU 25.1 (Enduits).
- Carrelage et Faïence : DTU 52.2 (Pose collée), DTU 52.1 (Pose scellée).
- Menuiseries Extérieures : DTU 36.5 (Mise en œuvre des fenêtres et portes).
- Menuiseries Intérieures et Parquets : DTU 36.1 (Menuiserie intérieure en bois), DTU 51.1 (Parquets à clouer), DTU 51.11 (Pose flottante), DTU 51.2 (Parquets collés).
- Plomberie et Chauffage : DTU 60.1 (Plomberie sanitaire), DTU 60.11 (Règles de calcul), DTU 65.11 (Sécurité chauffage), DTU 65.16 (Pompes à chaleur).
- Électricité : Norme NF C 15-100 (Installations électriques à basse tension).
- Ventilation (VMC) : DTU 68.3 (Installations de ventilation mécanique).
- Peinture : DTU 59.1 (Revêtements de peinture en feuil mince, semi-épais ou épais).
- Sols Souples : DTU 53.12 (Ragréages), DTU 53.2 (Revêtements PVC collés), DTU 53.1 (Revêtements textiles).
- Serrurerie : Norme NF P01-012 (Règles de sécurité pour les garde-corps), DTU 34.1 (Fermetures).

Cas spécifiques et Sécurité : Pour les travaux de démolition, de curage et les interventions en présence de plomb ou d'amiante (sous-section 4), l'entrepreneur se conformera strictement aux dispositions du Code du Travail (Prévention du risque chimique, prévention amiante) et du Code de l'Environnement pour l'évacuation et le traitement des déchets.

L'entrepreneur ne pourra en aucun cas se prévaloir d'une omission dans le présent CCTP pour se soustraire à l'application des règles de l'art de sa profession.

L'entreprise est seule responsable du quantitatif des ouvrages à traiter. Elle est contractuellement réputée :

- Avoir pris pleine connaissance de tous plans et documents utiles à la réalisation des travaux.
- Avoir apprécié exactement toutes les conditions d'exécution des ouvrages.
- Avoir procédé à une visite détaillée du site et avoir pris parfaitement connaissance de toutes les conditions physiques et de toutes les sujétions relatives aux lieux des travaux ainsi qu'au fonctionnement du chantier.

2.1 INSTALLATION DE CHANTIER

2.1.1 DEMARCHES ET PROTECTIONS

2.1.1.1 Constat d'huissier

Dressé par huissier aux frais et à l'initiative de l'entrepreneur avant le début des travaux, y compris copies aux différents intéressés.

2.1.1.2 Stationnement et emprise sur le domaine public

Pendant la préparation, l'entrepreneur aura à sa charge toutes les démarches vis-à-vis des municipalités concernées pour réserver les places de stationnement nécessaires et obtenir l'avis favorable pour l'emprise des échafaudages. Les frais inhérents sont à la charge de l'entrepreneur.

2.1.1.3 Protections des accès avoisinants non concernés

Protection des accès par polyanes au sol et en bas de murs lorsque nécessaire.

2.1.1.4 Panneau de chantier

Fourniture, pose, entretien et dépose d'un panneau réglementaire (environ 300x200 cm en PVC 5 mm) comportant les logos et coordonnées du Maître d'Ouvrage, Maître d'Œuvre, CSPS, et entreprises intervenantes. À fixer sur un garde-corps de la façade sur rue.

2.1.2 INSTALLATION DE LA BASE VIE

2.1.2.1 Locaux modulaires

Installation d'une baraque de chantier (vestiaire, réfectoire, zone de stockage) et d'un sanitaire de chantier (cuvette, cuve, vidange). L'entreprise assure le montage, l'enlèvement, ainsi que le paiement des taxes et droits divers.
En fonction de la durée des travaux, nous pourrons éventuellement mettre des locaux de l'AP-HP à disposition de l'entreprise.

2.1.2.2 Electricité de chantier

Installation d'une armoire raccordée sur les services généraux, équipée d'un disjoncteur, de prises, et d'un arrêt d'urgence. Consommation à la charge du Maître d'ouvrage.

2.1.2.3 Eau de chantier

Branchement sur robinet de puisage mis à disposition, incluant vanne quart de tour et tuyau. Consommation à la charge du Maître d'ouvrage.

2.1.2.4 Fermeture et sécurité

Mise en place de cylindres de chantier ou cadenas à code sur tous les accès aux zones d'intervention. L'entrepreneur gère l'ouverture, la fermeture et les clés.

2.1.2.5 Entretien et nettoyage

Nettoyage quotidien et hebdomadaire approfondi de la base vie, du sas d'entrée et des porches. En cas de défaillance, le Maître d'Ouvrage se réserve le droit de faire intervenir une entreprise tierce aux frais du titulaire.

2.2 DEMOLITIONS – CURAGES

2.2.1 DEBARRAS

2.2.1.1 Débarras des caves et installations privatives

Les caves doivent être entièrement vidées par leurs propriétaires avant le début des travaux. S'il reste des détritus, l'entreprise procèdera à leur évacuation.

2.2.1.2 Débarras des logements

Enlèvement de tout mobilier entreposé dans les logements, y compris coltinage et évacuation. L'entreprise favorisera la reprise de ce mobilier par un circuit de recyclerie.

2.2.1.3 Eclairage provisoire

Installation, maintien et dépose d'un éclairage de chantier dans les zones d'intervention (caves, logements).

2.2.2 CURAGE

2.2.2.1 Curage des logements

Dépose des anciens équipements fixes, des anciens revêtements d'habillages (parois et plafonds), et des revêtements de sol minces non conservés.

2.2.2.2 Démolitions pour aménagement

- Dépose de cloisons en carreaux de plâtre (70 mm) et maçonnerie (70 à 100 mm).
- Dépose de cloisons à ossature métallique (72 mm) incluant parements, isolants et rails.
- Démolition des cloisons non-porteuses dans les caves et dépose des portes sans conservation.
- Dépose de la structure métallique ou bois existante dans les caves.

2.2.2.3 Ouverture de baies

Découpe soignée, mise en place de linteaux (filet métallique) et démolition du remplissage dans les cloisons existantes.

2.2.2.4 Sol et plancher

Démolition de chapes maçonnées/ciment (épaisseur moyenne 50 mm) au marteau-piqueur. Dépose de planchers bois (lames et lambourdes).

2.2.2.5 Curage et passivation en plafond

- Brossage et passivation des fers conservés.
- Sondage des plafonds, piochage des parties soufflées ou sonnant creux.
- Raccord au mortier de plâtre gros après dépoussiérage, compris armature galvanisée et renformis.

2.2.3 GESTION DES DECHETS ET GRAVOIS

- Nettoyage au fur et à mesure de l'avancement.
- Mise en sac, manutention et transport des gravois vers des centres de tri agréés (en application du décret n° 2020-1817 du 29 décembre 2020).
- L’entreprise doit fournir un tri spécifique pour les produits dangereux/polluants, indiquer ses points de collecte (Raison sociale, adresse, type d’installation), et transmettre les Bordereaux de Suivi des Déchets (BSD) en fin de chantier.

- Il est strictement interdit de brûler ou d'enfouir les déchets sur le chantier.
- Nettoyage soigné final (lavage et essuyage) des parties communes concernées.

L'entreprise de travaux prendra l'ensemble des mesures nécessaires pour réaliser un tri à la source des différents types de déchets, en respectant les cahiers des charges des différentes filières de valorisation ou d'élimination qui apportent des précisions quant aux modalités de dépose, collecte séparée et transport de ces déchets à respecter.

Plus particulièrement l'Entreprise de travaux :

- déposera sélectivement les matériaux valorisables et notamment non dangereux (plâtre, métaux, bois, plastiques rigides, PVC, menuiseries vitrées, inertes, etc…) en s'appuyant sur les consignes de tri de l'organisme coordonnateur agréé pour le bâtiment (OCAB) ;
- contractualisera avec un gestionnaire de déchets référencé par un éco-organisme (Valobat ou équivalent) pour bénéficier de la prise en charge des coûts de traitement des déchets triés ;
- déclarera le chantier à un éco-organisme (Valobat ou équivalent) en détaillant les informations demandées et en précisant à l'éco-organisme le gestionnaire de déchets référencé ;
- prendra toutes les mesures pour éviter les pollutions croisées avant que les déchets soient placés dans des contenants adaptés.

2.3 GROS ŒUVRE – MACONNERIES

2.3.1 ETUDES ET TRAVAUX PREPARATOIRES STRUCTURELS

2.3.1.1 Etude technique

Le dimensionnement de tout ouvrage de modification ou réparation structurelle (planchers, murs porteurs, fondations) doit impérativement être justifié par une note de calcul d'un Bureau d'Études Techniques (BET) Structure mandaté par l'entreprise. Aucune plus-value ne sera acceptée pour ces études.

2.3.1.2 Sondages et reconnaissances

Réalisation de sondages destructifs (carottages, fouilles de reconnaissance de fondations) ou non destructifs (détection radar, ferroscan) pour déterminer la nature et la capacité portante des éléments existants avant travaux.

2.3.1.3 Etaiements lourds

Fourniture, pose et dépose d'étaiements complexes (tours d'étaiement, profilés métalliques de répartition, vérins) pour le maintien provisoire des planchers et façades lors des ouvertures de murs porteurs ou reprises en sous-œuvre.

2.3.2 SEMELLES ET LONGRINES

Fouilles en rigole ou en puits, ferraillage et coulage de béton (conforme à la norme NF EN 206) pour création de semelles filantes, semelles isolées ou longrines de redressement.

2.3.3 OUVERTURES ET RENFORCEMENTS DE MURS PORTEURS

2.3.3.1 Création de baies dans murs porteurs

Découpe soignée à la scie murale ou outil diamanté, sans vibration. Création de portiques métalliques (HEA, HEB, IPE, UPN) incluant poteaux, poutres, platines soudées, chevilles d'ancrage lourd et tiges filetées.

2.3.3.2 Scellement et Matage

Matage en tête (entre l'ossature métallique et le plancher/mur conservé) par coulage ou bourrage au mortier expansif à retrait compensé.

2.3.3.3 Renforcement par Fibres de Carbone (TFC)

Renforcement de voiles, poutres ou poteaux en béton par collage de lamelles ou tissus de fibres de carbone à l'aide de résine époxy, après préparation minutieuse du support (ponçage, dépoussiérage, primaire).

2.3.3.4 Remplacement de linteaux (Baies et Soupiraux)

Remplacement des linteaux dégradés par profilés métalliques en appui sur murs porteurs avec sommiers de répartition en béton armé. Application de peinture antirouille.

2.3.4 CRÉATION, RÉOUVERTURE ET AGRANDISSEMENT DE SOUPIRAUX

2.3.4.1 Sondages et repérages

Sondages préalables de repérage des soupiraux condamnés ou des emplacements à créer pour vérifier l'absence de réseaux.

2.3.4.2 Percement et maçonnerie

Ouverture, réouverture ou agrandissement par carottage en oblique (en plusieurs passes) ou sciage mural dans les gros murs (moellons, meulière, béton). La prestation inclut les protections nécessaires à l'intérieur du volume de la cave.

2.3.4.3 Traitement des baies

Blocages des pourtours, réfection des joints d'appareillage au mortier de chaux, traitement soigné des épaufrures et couturage des fissures suivant la nécessité. Complément de maçonnerie au mortier de chaux suivant l'état des conduits.

2.3.4.4 Grilles de ventilation

Fourniture, pose et scellement de nouvelles grilles de ventilation en métal déployé ou à ailettes (acier). Les grilles seront constituées d'un cadre en cornière avec angles soudés et pattes de scellement.

2.3.4.5 Finition et étanchéité

Application d'une peinture anticorrosion de qualité extérieure sur l'ensemble des ouvrages métalliques (impression antirouille + deux couches de finition) et mise en place d'un cordon étanche en périphérie. Compris toutes sujétions de rectification nécessaire du tableau du soupirail.

2.3.5 RENFORCEMENT ET REFECTION DE PLANCHERS

2.3.5.1 Renforcement de planchers bois

Remplacement ou renforcement des solives existantes par moisage (boulonnage de madriers bois ou UPN métalliques de part et d'autre de la solive existante). Traitement préventif ou curatif des bois fongicide/insecticide.

2.3.5.2 Planchers collaborant

Création ou renforcement de planchers par la mise en œuvre d'un bac acier collaborant (type Lewis ou équivalent) fixé sur solives, avec treillis soudé et coulage d'une dalle ou chape allégée.

2.3.5.3 Création de trémies

Chevêtre métallique ou bois pour création de trémies d'escaliers ou de gaines techniques, incluant renforts périmétriques.

2.3.6 TRAITEMENT DES BETONS, FISSURES ET HUMIDITE

2.3.6.1 Réparation des bétons (Ragréage structurel)

Sondage et purge des bétons éclatés, brossage et passivation des armatures mises à nu (traitement anti-corrosion), et reconstitution des volumes avec un mortier de réparation structurale à haute résistance (Classe R3 ou R4).

2.3.6.2 Traitement des fissures

2.3.6.2.1 Fissures mortes : Ouverture en "V", dépoussiérage et calfeutrement au mortier époxy.

2.3.6.2.2 Fissures structurelles : Injection sous pression de résine époxy ou coulis de ciment pour solidarisation, ou agrafage par fers à béton scellés à la résine.

2.3.6.3 Traitement de l'humidité

2.3.6.3.1 Réalisation de barrières d'arase étanches par injection de résine hydrofuge à la base des murs pour bloquer les remontées capillaires.

2.3.6.3.2 Cuvelage des caves (minéralisation) par application de mortiers hydrofuges en plusieurs passes sur les murs enterrés, incluant traitement des points singuliers (gorges, jonctions sols/murs).

2.3.7 MACONNERIE ET FINITIONS

2.3.7.1 Sols des caves

2.3.7.1.1 Décapage du sol (env. 20 cm) et régalage final.

2.3.7.1.2 Épandage soigné de gravillons roulés sur terre battue (ép. 5 cm).

2.3.7.2 Pieds de murs et Parois maçonnées

2.3.7.2.1 Rejointoiement au mortier de chaux sur pieds de murs déchaussés.

2.3.7.2.2 Restitution des séparations de caves en parpaings creux (10 cm).

2.3.7.3 Chapes

Coulage de chapes ciment (dosées à 350 kg/m³, ép. 50 mm avec treillis soudé) ou chapes allégées.

2.3.7.4 Travaux Techniques liés

Dévoiement, neutralisation et raccrochage des réseaux (plomberie, électricité) rendus nécessaires par les travaux de gros œuvre.

2.3.8 TRAITEMENT DES SOUBASSEMENTS ET RACCORDS DE FAÇADES (RDC)

2.3.8.1 Traitement curatif des moisissures

Traitement curatif des moisissures : Brossage, lavage (à moyenne pression) et application d'un traitement biocide (fongicide/algicide) professionnel sur les soubassements et façades du rez-de-chaussée touchés par l'humidité, les mousses ou les moisissures.

2.3.8.2 Réfection des façades

À la suite des interventions de maçonnerie depuis les caves ou le rez-de-chaussée (création, agrandissement ou réouverture de soupiraux, carottages, passages de réseaux, ou reprises en sous-œuvre), l'entreprise devra la parfaite réfection des façades impactées.

2.3.8.3 Raccords d'enduits et finitions

Réalisation des raccords d'enduits (au mortier de chaux ou mortier bâtard, selon la nature de l'existant) avec un soin particulier apporté à la finition (grattée, talochée, ou lissée) et à la teinte pour garantir une intégration visuelle harmonieuse avec la façade conservée.

2.3.9 TRAITEMENT DE SOL DE BALCON

2.3.9.1 Nettoyage des balcons

Nettoyage de surface par un lavage général à l'eau froide sous pression, comprenant :
- L'amenée et raccordement du matériel
- Les brossages manuels complémentaires
- L'application d'un produit antifongique en préventif

2.3.9.2 Purge de la dalle

Purge de la dalle pour élimination des surfaces n'ayant plus de tenue, compris évacuation des gravois en décharges publiques.

2.3.9.3 Traitement des aciers

Brossage et passivation des fers mis à nu des balcons.

2.3.9.4 Reprise de forme

Reprise de forme par mise en œuvre d'un mortier à base de résine époxydique, sur une épaisseur moyenne de 20 mm, compris dressement et lissage

2.3.9.5 Traitement de finition

Traitement de finition de sol par l'application d'une peinture de sol à base de résine époxy du type ALSAN 500 de chez SOPREMA ou équivalent, comprenant :
- Une couche primaire d'accrochage
- Le traitement en partie courante et relevés sur une hauteur de 10 cm

2.3.10 RENFORCEMENT DE PLANCHERS HAUT EN CAVE

2.3.10.1 Dépose de l'installation électrique

Dépose de la totalité de l'installation électrique et mise en volant le temps de travaux. Repose à la suite y compris toutes sujétions de fixations et mise en service.

2.3.10.2 Dépose des réseaux d'eau

- Modification des installations d'alimentation d'eau ne permettant pas le passage des fers pour le renforcement du plancher, dépose, repose plus bas, y compris dévoiement, fixations et raccordements nécessaires.
- Modification des installations d'évacuation d'eau ne permettant pas le passage des fers pour le renforcement du plancher, dépose, repose plus bas, y compris dévoiement, fixations et raccordements nécessaires.

2.3.10.3 Dépose des têtes de cloisons

Découpe de l'ensemble des têtes de cloisons des caves permettant le passage des fers pour le renforcement.

2.3.10.4 Piochage des plafonds dégradés

Piochage et purge des parties en plafond dégradées, grattage, brossage et passivation des fers existants.

2.3.10.5 Création d'empochements

Création d'empochements sur murs, coffrage, ferraillage et coulage en béton de sommiers pour assise des fers.

2.3.10.6 Création de massif de fondation au sol

Création de massif de fondation au sol, coffrage, ferraillage et coulage en béton pour assise de poteaux.

2.3.10.7 Fourniture de poteaux

Fourniture et pose de fers de type (HEA/HEB/IPN/IPE/UPE) Formant poteaux, en scellement sur massifs par platines soudée et scellement chimique y compris calage et blocage nécessaires.

2.3.10.8 Fourniture de fers en recoupement de portes

Fourniture et pose de fers de type (HEA/HEB/IPN/IPE/UPE) pour recoupement des portées, en scellement sur murs, calage et blocage nécessaires.

2.3.10.9 Fourniture de fers en scellement sur murs

Fourniture et pose de fers de type (HEA/HEB/IPN/IPE/UPE) en scellement sur murs et posés dans l'âme des fers de recoupement de portées dito, fixés par équerres boulonnées et soudées, scellement au mortier sans retrait sur murs y compris calage et blocage.

2.3.10.10 Eclissage des fers

Réalisation d'un éclissage de fers permettant de réassembler un fer coupé pour être approvisionné (en raison d'une longueur trop importante) par platines soudées et/ou boulonnées.

2.3.10.11 Fourniture et pose de hourdis

Fourniture et pose de hourdis de terre cuite posés dans l'âme des fers y compris remplissage et bourrage en béton à refus et mise en place d'armatures à l'avancement.

2.3.10.12 Terrassement manuel

Terrassement manuel y compris décaissement nécessaire pour réfection des cloisons dito existant, coulage de fondations en béton y compris armatures.

2.3.10.13 Fourniture et pose de parpaings

Fourniture et pose de parpaings de 10 cm hourdés au mortier de ciment y compris décalage de parpaings en partie haute pour ventilation, réservation pour ouvertures, chainages et poteaux béton.

2.3.10.14 Fourniture et pose de portes de caves

Fourniture et pose de portes à clairevoie en sapin sec y compris traitement, fixations et mise en place de fermetures.

2.3.10.15 Raccords en périphérie de plancher

Exécution de raccords au mortier de ciment en périphérie du plancher renforçé.

2.3.10.16 Décapage des sols

Décapage des sols sur 15/20 cm environ et mise en décharge des terres excédentaires.

2.3.10.17 Fourniture et épandage de gravillons

Fourniture et épandage de gravillons roulés y compris mise à niveau.

2.3.10.18 Purge des joints de moellons

Purge, brossage et nettoyage des joints de moellons.

2.3.10.19 Réfection des joints

Après humidification du support, réfection des joints de moellons au mortier de chaux comprenant bourrage à refus, serrage et grattage des joints.

2.3.11 RENFORCEMENT DE POUTRES EN BOIS EN FACADE

2.3.11.1 Piochage des anciens parements

Piochage à 100 % des anciens parements pour retrouver un support sain, compris tableaux, voussures, appuis et bandeaux. Dépose de l'ensemble des canalisations et des câbles inutiles. Nettoyage soigné du support et blocage des maçonneries au besoin.

2.3.11.2 Purge du remplissage

Purge complémentaire du remplissage entre les poutres à remplacer, renforcer ou supprimer pour mise à nu complète des sections.

2.3.11.3 Traitement xylophène

Application d'un traitement xylophène sur l'ensemble des structures bois apparentes.

2.3.11.4 Dépose et remplacement des sablières

Étaiement à l'avancement, dépose des sablières bois abimées, fourniture et pose de nouvelles sablières en bois de chêne sec 20 x 20 cm y compris calage et fixation.

2.3.11.5 Dépose et remplacement des solives 15x15

Étaiement à l'avancement, dépose des poutres bois abimées, fourniture et pose de nouvelles solives en bois de chêne sec 15 x 15 cm y compris calage et fixation.

2.3.11.6 Dépose et remplacement des solives 10x10

Étaiement à l'avancement, dépose des solives bois abimées, fourniture et pose de nouvelles solives en bois de chêne sec 10 x 10 cm y compris calage et fixation.

2.3.11.7 Renforcement des poutres par résine

Renforcement de l'ensemble des autres poutres le nécessitant à la résine AMONIT AMFIB comprenant la préparation, imprégnation, coffrage, mise en place d'armatures et coulage à la résine.

2.3.11.8 Remplacement des poutres par calage

Suppression des poutres selon demandes pour remplacement par un calage en brique.

2.3.11.9 Réfection des assemblages

Réfection de l'ensemble des assemblages le nécessitant par platines métalliques, sabot ou tout autres moyens adaptés y compris toutes sujétions de mise en œuvre et fixations.

2.3.11.10 Réalisation d'un blocage en briques

Réalisation d'un blocage en briques pleines hourdées au mortier plâtre gros sur toutes les zones le nécessitant.

2.3.11.11 Fourniture et pose d'un feutre

Fourniture et pose d'un feutre de type VELAPHONE fixé par agarfes pour protection des bois de façade avant sous-enduit.

2.3.11.12 Pose d’un grillage galvanisé

Après lavage pour dépoussiérage du support, consolidation éventuelle, fourniture et fixation au moyen de pointes galvanisés d'un grillage galvanisé posé à recouvrement de 15 cm minimum.

2.3.11.13 Corps d’enduit

Après humidification du support, application en deux passes (gobetis et sous enduit) d'un corps d'enduit sable et chaux.

2.3.11.14 Brossage et enduits

Brossage, application d'une passe d'enduit de finition teinté dans la masse, en sable et chaux, dans le ton retenu au préalable par le client.

2.3.12 RENFORCEMENT DE POUTRES EN BOIS EN FACADE

2.3.12.1 Piochage et purge du plafond

Piochage et purge de l'ensemble du plafond plâtre de la zone à traiter y compris nettoyage du support pour mise à nu et vérification de la structure.

2.3.12.2 Fourniture et pose d’étais

Fourniture et pose d'étais classiques métalliques y compris calage en bastaings y compris repli des étais.

2.3.12.3 Buchage jusqu’au bois sain

Buchage des bois, poutres, chevêtres et solives dégradés jusqu'au bois sain pour purge des éléments vermoulus. Brossage et dépoussiérage de l'ensemble des pièces concernées

2.3.12.4 Traitement xylophène

Application d'un traitement xylophène sur l'ensemble des structures bois apparentes.

2.3.12.5 Dépose et remplacement des solives

2.3.12.5.1 Dépose des solives existantes et remplacement par solives neuves en bois massif classe 2, type C24, dimensions identiques aux existants en bois de chêne sec 20 x 20 cm y compris calage et fixation.

2.3.12.5.2 Dépose des solives existantes et remplacement par solives neuves en bois massif classe 2, type C24, dimensions identiques aux existants en bois de chêne sec 15 x 15 cm y compris calage et fixation. Décapage du sol (env. 20 cm) et régalage final.

2.3.12.5.3 Dépose des solives existantes et remplacement par solives neuves en bois massif classe 2, type C24, dimensions identiques aux existants en bois de chêne sec 10 x 10 cm y compris calage et fixation.

2.3.12.6 Reprise d’appuis

Reprise d'appui de solive existante par lisses bois tirefonnées dans les poutres principales, si nécessaire et éclissage de la solive décrochée

2.3.12.7 Reprise de poutres par moisage

Reprise de poutre existante par moisage de profilés métalliques de type UPE y compris toutes sujétions de scellements par tiges filetées boulonnées.

2.3.12.8 Réfection des entrevous

Réfection des entrevous par mise en place de panneaux d'OSB traités fixés par tasseaux et réalisation de calage de la structure au mortier plâtre gros y compris toutes sujétions de mise en œuvre et fixation.

2.3.12.9 Fourniture et pose d'un isolant

Fourniture et pose d'une isolation en laine de roche fixée entre les solives y compris toutes sujétions de mise en œuvre.

2.3.12.10 Réfection du plafond

Réfection du plafond au mortier plâtre gros sur nergalto y copris toutes sujétions de finitions dressé et lissé au berthelet.

2.3.13 REFECTION DE SOLS DE COUR

2.3.13.1 Démolition du sol

Démolition du sol de la cour sur toute la surface y compris forme de chape, dérasage nécessaire.

2.3.13.2 Fouille en tranchées

Fouille en tranchée pour mise à nu des collecteurs existants éxistant (profondeur moyenne 80/100 cm).

2.3.13.3 Stockage des terres

Stockage des terres à l'avancement.

2.3.13.4 Démolition des regards

Démolition des regards existants y compris dérasement nécessaire.

2.3.13.5 Platelages et garde-corps

Platelages et garde-corps de protection.

2.3.13.6 Fourniture et pose d'un lit de sable

Fourniture et pose d'un lit de sable au fond de la tranchée pour assise des nouvelles canalisations.

2.3.13.7 Réfection des collecteurs

Réfection des collecteurs enterrés sous le sol de la cour en fonte S.M.U.H. (Ø 100 À 300) y compris tous raccordements et Ø identique à l'existant.

2.3.13.8 Remplacement de siphons

Forfait pour remplacement de siphon y compris dépose, fourniture et pose d'un siphon panier fonte et raccordement.

2.3.13.9 Remplacement de caniveaux

Forfait pour remplacement de caniveaux avec grilles en fonte y compris dépose, fourniture, pose et raccordement.

2.3.13.10 Remplacement des pieds de chute

Remplacement des pieds de chute en fonte avec té de dégorgement.

2.3.13.11 Création de regards de visite

Création de nouveaux regards de visite en béton, y compris trappe en fonte et toutes sujétions de mise en œuvre et finitions.

2.3.13.12 Remblaiement des tranchées

Remblaiement des tranchées avec pose d'un grillage avertisseur. Remise en place des terres par couches successives de 30 cm, y compris au droit des tranchées des collecteurs.

2.3.13.13 Engravures

Exécution d'engravures au périmètre des murs pour façon de relevés d'étanchéité.

2.3.13.14 Création de dalles

Exécution d'une dalle en béton y compris incorporation d'armatures et façon de formes de pente.

2.3.13.15 Fourniture et pose d'étanchéité

2.3.13.15.1 Surfacique : Fourniture et pose d'étanchéité bicouche y compris toutes sujétions de découpes et soudures.

2.3.13.15.2 Relevés d'étanchéité : Fourniture et pose d'étanchéité bicouche dito en remontée sur relevés.

2.3.13.16 Raccords en pieds de mur

Réalisation de raccords en pieds de murs sur les remontées d'étanchéité au mortier de même nature que l'existant y compris toutes sujétions de finitions.

2.3.13.17 Fourniture et pose de pavés

Fourniture et pose de pavés (modèle à déterminer / achat 50 € HT/m 2), y compris toutes sujétions de calepinage, découpe, pose, forme de pente / caniveau et façon de joints au ciment gris.

2.3.13.18 Finition en béton désactivé

Exécution d'une finition en béton désactivé y compris forme de pente et profilés PVC sur toute la surface.

2.4 CLOISONS- PLATRERIE

2.4.1 DOUBLAGES

2.4.1.1 DOUBLAGE COLLES

2.4.1.1.1 En plaques de plâtre BA de 10mm

Constitution de redressage de parois par la mise en œuvre d'un doublage en plaque de plâtre de 10 mm d'épaiseur de qualité hydrofuge. Pose par plots au mortier colle suivant les prescriptions de fabricant (entre 28 et 32 plots par panneaux), compris calage, mise à niveau calfeutrement en pied et traitement des joints et cueillies

2.4.1.1.2 En complexe type PSE 10+40

Constitution d'un doublage de parois par la mise en œuvre d'un complexe de doublage composé d'un panneau isolant en polystyrène expansé graphité de 40 mm associé à une plaque de plâtre hydrofuge du type PLACOMUR ESSENTIEL de chez PLACO ou équivalent, d'une résistance thermique de 1,30m²K/w.

Pose par plots au mortier colle suivant les prescriptions de fabricant (entre 28 et 32 plots par panneaux), compris calage, mise à niveau calfeutrement en pied et traitement des joints et cueillies

2.4.1.1.3 En complexe type PSE 10+80

Constitution d'un doublage de parois par la mise en œuvre d'un complexe de doublage composé d'un panneau isolant en polystyrène expansé graphité de 80 mm associé à une plaque de plâtre hydrofuge du type PLACOMUR ESSENTIEL de chez PLACO ou équivalent, d'une résistance thermique de 2,15m²K/w.

Pose par plots au mortier colle suivant les prescriptions de fabricant (entre 28 et 32 plots par panneaux), compris calage, mise à niveau calfeutrement en pied et traitement des joints et cueillies

2.4.1.1.4 En complexe type PSE 13+100

Constitution d'un doublage de parois par la mise en œuvre d'un complexe de doublage composé d'un panneau isolant en polystyrène expansé graphité de 100 mm associé à une plaque de plâtre hydrofuge du type PLACOMUR de chez PLACO ou équivalent, d'une résistance thermique de 3,4 m²K/w.

Pose par plots au mortier colle suivant les prescriptions de fabricant (entre 28 et 32 plots par panneaux), compris calage, mise à niveau calfeutrement en pied et traitement des joints et cueillies

2.4.1.1.5 En complexe type PU 13+40

Constitution d'un doublage de parois par la mise en œuvre d'un complexe de doublage composé d'un panneau isolant en polyuréthane de 40 mm associé à une plaque de plâtre hydrofuge du type PLACOTHERM+ de chez PLACO ou équivalent, d'une résistance thermique de 1,9 m²K/w.

Pose par plots au mortier colle suivant les prescriptions de fabricant (entre 28 et 32 plots par panneaux), compris calage, mise à niveau calfeutrement en pied et traitement des joints et cueillies

2.4.1.1.6 En complexe type PU 13+80

Constitution d'un doublage de parois par la mise en œuvre d'un complexe de doublage composé d'un panneau isolant en polyuréthane de 80 mm associé à une plaque de plâtre hydrofuge du type PLACOTHERM+ de chez PLACO ou équivalent, d'une résistance thermique de 3,75 m²K/w.

Pose par plots au mortier colle suivant les prescriptions de fabricant (entre 28 et 32 plots par panneaux), compris calage, mise à niveau calfeutrement en pied et traitement des joints et cueillies

2.4.1.1.7 En complexe type PU 13+100

Constitution d'un doublage de parois par la mise en œuvre d'un complexe de doublage composé d'un panneau isolant en polyuréthane de 100 mm associé à une plaque de plâtre hydrofuge du type PLACOTHERM+ de chez PLACO ou équivalent, d'une résistance thermique de 4,70 m²K/w.

Pose par plots au mortier colle suivant les prescriptions de fabricant (entre 28 et 32 plots par panneaux), compris calage, mise à niveau calfeutrement en pied et traitement des joints et cueillies

2.4.1.1.8 En complexe type PU 13+120

Constitution d'un doublage de parois par la mise en œuvre d'un complexe de doublage composé d'un panneau isolant en polyuréthane de 120 mm associé à une plaque de plâtre hydrofuge du type PLACOTHERM+ de chez PLACO ou équivalent, d'une résistance thermique de 5,60 m²K/w.

Pose par plots au mortier colle suivant les prescriptions de fabricant (entre 28 et 32 plots par panneaux), compris calage, mise à niveau calfeutrement en pied et traitement des joints et cueillies

2.4.1.1.9 En complexe type PU 13+140

Constitution d'un doublage de parois par la mise en œuvre d'un complexe de doublage composé d'un panneau isolant en polyuréthane de 120 mm associé à une plaque de plâtre hydrofuge du type PLACOTHERM+ de chez PLACO ou équivalent, d'une résistance thermique de 6,55 m²K/w.

Pose par plots au mortier colle suivant les prescriptions de fabricant (entre 28 et 32 plots par panneaux), compris calage, mise à niveau calfeutrement en pied et traitement des joints et cueillies

2.4.1.2 DOUBLAGE SUR OSSATURE

2.4.1.2.1 De 40 mm en laine minérale

Constitution d'un doublage de parois par la mise en œuvre d'un isolant en laine minérale de 40 mm sur une ossature métallique du type PLACOSTIL de chez PLACO ou équivalent

Pose comprenant :
- La mise en place des rails haut et bas et fourrures verticales du type F530 ou équivalent
- La pose des panneaux isolant semi rigides, compris pare-vapeur
- La mise en place des plaques d'habillage du type BA 13 hydrofuge, vissées
- Le traitement des joints et cueillies

2.4.1.2.2 De 80 mm en laine minérale

Constitution d'un doublage de parois par la mise en œuvre d'un isolant en laine minérale de 80 mm sur une ossature métallique du type PLACOSTIL de chez PLACO ou équivalent

Pose comprenant :
- La mise en place des rails haut et bas et fourrures verticales du type F530 ou équivalent
- La pose des panneaux isolant semi rigides, compris pare-vapeur
- La mise en place des plaques d'habillage du type BA 13 hydrofuge, vissées
- Le traitement des joints et cueillies

2.4.1.2.3 De 105 mm en isolant multi-réflecteurs

Constitution d'un doublage de parois par la mise en œuvre d'un isolant multi réflecteur de 105 mm sur une ossature métallique du type HYBRIS 31 de chez ACTIS ou équivalent, d'une résistance thermique de 3,35 m²K/w.

Pose comprenant :
- La mise en place des rails haut et bas et fourrures verticales du type F530 ou équivalent
- La pose de l'isolant
- La mise en place des plaques d'habillage du type BA 13 hydrofuge, vissées
- Le traitement des joints et cueillies

2.4.1.2.4 De 125 mm en isolant multi-réflecteurs

Constitution d'un doublage de parois par la mise en œuvre d'un isolant multi réflecteur de 105 mm sur une ossature métallique du type HYBRIS 31 de chez ACTIS ou équivalent, d'une résistance thermique de 4,00 m²K/w.

Pose comprenant :
- La mise en place des rails haut et bas et fourrures verticales du type F530 ou équivalent
- La pose de l'isolant
- La mise en place des plaques d'habillage du type BA 13 hydrofuge, vissées
- Le traitement des joints et cueillies

2.4.1.2.5 Avec plaques phonique 13+20

Constitution d'un doublage de parois avec plaque phonique 13+20 du type RENOMINCE de chez PLACO ou équivalent.

2.4.2 CLOISONS

2.4.2.1 A OSSATURES METALLIQUES

2.4.2.1.1 De 72 mm

Constitution de cloisons de distribution du type PLACOSTIL 72/48 de chez PLACO ou équivalent comprenant :
- L'implantation de la nouvelle cloison
- La fourniture et pose de l'ossature type STIL (rails haut et bas, montant)
- La fourniture et mise en place des panneaux de laine minérale de 45 mm
- La fourniture et pose des habillages aux deux faces en plaques de plâtre de 13mm hydrofuge, vissées, compris incorporation de réseaux électriques
- Le traitement de finition des joints, angles et cueillies

2.4.2.1.2 De 98 mm

Constitution de cloisons de distribution du type PLACOSTIL 98/48 de chez PLACO ou équivalent comprenant :
- L'implantation de la nouvelle cloison
- La fourniture et pose de l'ossature type STIL (rails haut et bas, montant)
- La fourniture et mise en place des panneaux de laine minérale de 45 mm
- La fourniture et pose des habillages aux deux faces par double plaques de plâtre de 13mm hydrofuge, vissées, compris incorporation de réseaux électriques
- Le traitement de finition des joints, angles et cueillies

2.4.2.2 EN CARREAUX DE PLATRE

2.4.2.2.1 De 70 mm

Constitution de cloisons de distribution en carreaux de plâtre alvéolés à parement lisses hydrofuge de 70 mm comprenant :
- L'implantation de la nouvelle cloison
- La fourniture et pose des carreaux de plâtre assemblées et hourdés au mortier colle, à joint croisés, compris bande résiliente et harpage des jonctions
- Le traitement de finition des joints, angles et cueillies

2.4.2.2.2 De 100 mm

Constitution de cloisons de distribution en carreaux de plâtre alvéolés à parement lisses hydrofuge de 100 mm comprenant :

- L'implantation de la nouvelle cloison
- La fourniture et pose des carreaux de plâtre assemblées et hourdés au mortier colle, à joint croisés, compris bande résiliente et harpage des jonctions
- Le traitement de finition des joints, angles et cueillies
- La mise en place de fourrures type STIL MOB sur la paroi existante
- La pose par vissage du panneau isolant
- Le traitement des joints et calfeutrement périmétrique par joint mastic acrylique de 5 mm.

2.4.2.3 HABILLAGE EN PANNEAUX COMPOSITE

2.4.2.3.1 De 50 mm

Constitution de cloisonnements et habillages (verticaux ou horizontaux) en panneaux composite du type WEDI ou équivalent de 50 mm comprenant :

- L'implantation
- La fourniture et pose des panneaux assemblées et collés à l'aide de colle polymère, compris connecteurs d'assemblages et d'ancrage, bandes d'armature de jonction et renforts d'angle
- Le traitement de finition des joints, angles et cueillies

2.4.3 FAUX PLAFOND ET SOFFITES

2.4.3.1 PLAFOND SUSPENDU

Constitution d'un faux plafond comprenant :

- La fourniture et pose de cornière périmétrique
- La fourniture et pose de fourrures type STIL F530 de chez PLACO ou équivalent, reprise par suspentes fixées en sous face de plancher existant
- La fourniture et pose par vissage de plaques de plâtre hydrofuge de 13 mm, compris traitement des joints et cueillies
- Toutes découpes pour incorporation d'équipements et ouvrages

2.4.3.2 AMENAGEMENT DE SOFFITES

Constitution de soffites en plaques de plâtre de 13 mm hydrofuge, en deux ou 3 sens comprenant :

- La fourniture et pose d'une structure composée de profilés du type STIL de chez PLACO ou équivalent, tamponnées en parois et plafond
- La fourniture et pose par vissage de plaques de plâtre hydrofuge de 13 mm, compris traitement des joints et cueillies
- Toutes découpes pour incorporation d'équipements et ouvrages

2.4.3.3 REPRISE DE CORNICHES

Suite à la reprise de surfaces existantes, reprise en raccord de corniche en staff comprenant :

- La reproduction du motif existant par la constitution d'un moulage silicone
- La constitution de nouveaux éléments de moulures en plâtre
- La pose et fixation en raccords à l'aide de polochon en filasse et plâtre à modeler

2.4.4 ENDUITS

2.4.4.1 RACCORDS D'ENDUIT PLATRE

Reprise en raccord d'enduit plâtre comprenant :

- le sondage et purge des partie puvérulante et n'ayant plus de tenue
- la constitution de raccord en enduit plâtre sur une épaisseur moyenne de 10 mm compris ratissage et lissage

2.4.4.2 ENDUIT PLATRE

Réalisation d'un enduit général au plâtre comprenant :
- L'application d'un régulateur de fond
- La constitution d'un gobetage
- L'application en une couche d'environ 10 mm, suivie d'un dressage et serrage au couteau
- La finition par lissage à la truelle lisseuse

Compris façonnage soigné des angles et cueillies.

2.4.4.3 ENDUIT CIMENT

Réalisation d'un enduit au mortier de ciment comprenant :
- L'application d'un régulateur de fond
- La constitution d'une couche d'accrochage par gobetis
- L'application en une couche d'environ 15 mm, suivie d'un tirage à la règle
- La finition par lissage à la taloche et éponge

Compris façonnage soigné des angles et cueillies.

2.5 CARRELAGE – FAIENCE

2.5.1 PREPARATION DES SUPPORTS

2.5.1.1 PREPARATION DES SOLS

2.5.1.1.1 Dépose de sols en carrelage

Dépose d'un ancien revêtement de carrelage comprenant :
- La dépose en démolition d'anciens éléments de carrelage en pose scellée ou collée, compris élimination des résidus de colle
- Le coltinage et évacuation des gravois en décharges publiques.

2.5.1.1.2 Ragréage autolissant

Réalisation d'un ragréage autolissant fibré du type WEBERNIV FOR de chez WEBER ou équivalent, compris :
- Primaire d'accrochage
- Application sur une épaisseur variant de 3 à 20 mm

2.5.1.1.3 Surfaçage

Constitution d'un redressement de sol détérioré et surfaçage de finition à l'aide d'un mortier de ragréage du type WEBERFLOOR 4040 de chez WEBER ou équivalent, compris :
- Primaire d'accrochage
- Application sur une épaisseur variant de 1 à 50 mm

2.5.1.2 PREPARATION DES PAROIS

2.5.1.2.1 Dépose de revêtements de faïence

Dépose d'un ancien revêtement de carrelage comprenant :
- La dépose en démolition d'anciens éléments de faïence en pose collée, compris élimination des résidus de colle en prenant les précautions nécessaires pour limiter les altérations des supports
- Le coltinage et évacuation des gravois en décharges publiques.

2.5.1.2.2 Redressement

Réalisation d'un enduit de redressement du type WEBERMUR de chez WEBER ou équivalent, compris :
- Préparations des supports (brossage, dépoussiérage
- Application sur une épaisseur de 10 mm, en deux passes avec finition par lissage à la taloche inox

2.5.1.3 ETANCHEITE DES SUPPORTS

2.5.1.3.1 Système SEL

Réalisation d'un système d'étanchéité liquide selon le procédé WEBERSYS AQUA STOP de chez WEBER ou équivalent, comprenant :
- La préparation des supports (nettoyage, dépoussiérage
- L'application d'un primaire bouche-pores
- L'application du SEL en deux couches à raison de 1kg/m² compris renforts dans les angles suivant les prescriptions du fabricant
-

2.5.2 SOL EN CARRELAGE

2.5.2.1 CARRELAGE EN GRES CERAME TYPE 1

Fourniture d'un revêtement de carrelage en grès cérame émaillé de chez MARAZZI ou équivalent, formant 30x 30 cm

Pose droite par collage à l'aide d'un mortier colle du type WEBERCOLL PLUS de chez WEBER ou équivalent compris :

- Joint de 3 mm au mortier prêt à l'emploi type WEBERJOINT ou équivalent
- Coupe et fausses coupes
- Fourniture et pose de profils de transition et de finition au droit des seuils en aluminium brossé du type RENO U de chez SCHLUTER ou équivalent

2.5.2.2 CARRELAGE EN GRES CERAME TYPE 2

Fourniture d'un revêtement de carrelage en grès cérame émaillé de chez MARAZZI ou équivalent, formant 45 x 45 cm

Pose droite par collage à l'aide d'un mortier colle du type WEBERCOLL PLUS de chez WEBER ou équivalent compris :

- Joint de 3 mm au mortier prêt à l'emploi type WEBERJOINT ou équivalent
- Coupe et fausses coupes
- Fourniture et pose de profils de transition et de finition au droit des seuils en aluminium brossé du type RENO U de chez SCHLUTER ou équivalent

2.5.2.3 PLINTHES

Fourniture d'éléments de plinthes assorties au type de carreaux.

Pose alignée aux carreaux au mortier colle et traitement des joints par analogie, compris coupes

2.5.2.3.1 PLINTHES de 30x7 cm

2.5.2.3.2 PLINTHES de 45x7 cm

2.5.3 REVETEMENT DE FAIENCE

2.5.3.1 FAIENCE TYPE 1

Fourniture d'un revêtement de faïence en grès fin vitrifié de chez MARAZZI ou équivalent, formant 20 x 20 ou 45 x 20 cm sur une base de fourniture de 40€ HT/m²/prix public

Pose droite par collage à l'aide d'un mortier colle du type WEBERCOLL PLUS de chez WEBER ou équivalent compris :

- Joint de 3 mm au mortier prêt à l'emploi type WEBERJOINT ou équivalent
- Coupe et fausses coupes
- Fourniture et pose de profils de finition des angles saillants en aluminium brossé du type QUADEC A de chez SCHLUTER ou équivalent

2.5.3.2 FAIENCE TYPE 2

Fourniture d'un revêtement de faïence en grès fin vitrifié de chez MARAZZI ou équivalent, formant 20 x 20 ou 45 x 20 cm sur une base de fourniture de 25€ HT/m²/prix public

Pose droite par collage à l'aide d'un mortier colle du type WEBERCOLL PLUS de chez WEBER ou équivalent compris :

- Joint de 3 mm au mortier prêt à l'emploi type WEBERJOINT ou équivalent
- Coupe et fausses coupes
- Fourniture et pose de profils de finition des angles saillants en aluminium brossé du type QUADEC A de chez SCHLUTER ou équivalent

2.6 MENUISERIES EXTERIEURES

2.6.1 REVISION

2.6.1.1 REVISION SIMPLE

Révision simple des menuiseries de façades, comprenant :
- Le graissage des organes de manœuvre (paumelles, crémone)
- La mise en jeu par réglages des ouvrants

2.6.1.1.1 Châssis à 1 vantail

2.6.1.1.2 Châssis à 2 vantaux

2.6.1.2 REVISION COMPLETE

Révision complète des menuiseries de façades, comprenant :
- Le graissage des organes de manœuvre (paumelles, crémone)
- Le démontage des ouvrants
- Le remplacement de pièce formant jet d'eau
- Le remplacement de pièces formant petits bois
- Le rabottage fin de chants
- La repose et réglages des ouvrants
- Le graissage des organes de manœuvre (paumelles, crémone)
- La reprise des mastics de vitrage
- Le changement de vitrage simple clair de 4 mm, cassé ou abimé
- La réfection des joints mastic de 1ère catégorie en jonction de la maçonnerie en tableaux

2.6.1.2.1 Châssis à 1 vantail

2.6.1.2.2 Châssis à 2 vantaux

2.6.2 REMPLACEMENT DE MENUISERIES

2.6.2.1 OUVRAGES EN CHENE A BATTEMENT

Fourniture de menuiseries de façades en chêne de la série TRADI de chez JANNEAU ou équivalent.
Caractéristiques :
- Profils de 58 mm à battement
- Isolation thermique Uw de 1,3W/m².K
- Etanchéité de classe A*4 – E*7B
- Affaiblissement acoustique Rw de 44 dB

Pose en feuillure de baie, comprenant :
- La dépose des anciennes menuiseries et évacuation en décharges publiques
- La fixation par pattes scellées dans la maçonnerie compris interposition d'un joint mousse d'étanchéité du type COMPRIBAND ou équivalent
- La constitution d'un joint de finition acrylique dans la jonction avec la maçonnerie, sir la face extérieure
- La fourniture et pose des habillages par plats rapportés, côté intérieur

Sont à prévoir pour les ouvrages suivants :

2.6.2.1.1 Fenêtre à 1 vantail

2.6.2.1.2 Fenêtre à 2 vantaux

2.6.2.1.3 Porte-fenêtre à 2 vantaux

2.6.2.1.4 Plus-value pour prise en compte d'un châssis avec traverse haute cintrée

2.6.2.1.5 Plus-value pour l'adoption d'un double vitrage spécifique à affaiblissement acoustique renforcé

2.6.2.1.6 Plus-value pour mise en œuvre d'une ouverture en oscillo-battant

2.6.2.2 OUVRAGES EN CHENE A NOIX ET GUEULE DE LOUP

Fourniture de menuiseries de façades en chêne de la série MONTAIGNE de chez JANNEAU ou équivalent.
Caractéristiques :

- Profils de 58 mm à noix et gueule de loup
- Isolation thermique Uw de 1,3W/m².K
- Etanchéité de classe A*4 – E*6B
- Affaiblissement acoustique Rw de 42 dB

Pose en feuillure de baie, comprenant :

- La dépose des anciennes menuiseries et évacuation en décharges publiques
- La fixation par pattes scellées dans la maçonnerie compris interposition d'un joint mousse d'étanchéité du type COMPRIBAND ou équivalent
- La constitution d'un joint de finition acrylique dans la jonction avec la maçonnerie, sir la face extérieure
- La fourniture et pose des habillages par plats rapportés, côté intérieur

Sont à prévoir pour les ouvrages suivants :

2.6.2.2.1 Fenêtre à 1 vantail

2.6.2.2.2 Fenêtre à 2 vantaux

2.6.2.2.3 Porte-fenêtre à 2 vantaux

2.6.2.2.4 Plus-value pour prise en compte d'un châssis avec traverse haute cintrée

2.6.2.2.5 Plus-value pour l'adoption d'un double vitrage spécifique à affaiblissement acoustique renforcé

2.6.2.2.6 Plus-value pour mise en œuvre d'une ouverture en oscillo-battant

2.6.2.3 OUVRAGES EN PVC – REMPLACEMENT COMPLET

Fourniture de menuiseries de façades en PVC blanc de la série ANTALIS de chez JANNEAU ou équivalent.
Caractéristiques :

- Profils de 70 mm à battement, à ouvrant caché
- Isolation thermique Uw de 1,0W/m².K
- Etanchéité de classe A*4 – E*7B
- Affaiblissement acoustique Rw de 42 dB

Pose en feuillure de baie, comprenant :

- La dépose des anciennes menuiseries et évacuation en décharges publiques
- La fixation par pattes scellées dans la maçonnerie compris interposition d'un joint mousse d'étanchéité du type COMPRIBAND ou équivalent

- La constitution d'un joint de finition acrylique dans la jonction avec la maçonnerie, sir la face extérieure
- La fourniture et pose des habillages par plats rapportés, côté intérieur

Sont à prévoir pour les ouvrages suivants :

2.6.2.3.1 Fenêtre à 1 vantail

2.6.2.3.2 Fenêtre à 2 vantaux

2.6.2.3.3 Porte-fenêtre à 2 vantaux

2.6.2.3.4 Plus-value pour prise en compte d'un châssis avec traverse haute cintrée

2.6.2.3.5 Plus-value pour l'adoption d'un double vitrage spécifique à affaiblissement acoustique renforcé

2.6.2.3.6 Plus-value pour mise en œuvre d'une ouverture en oscillo-battant

2.6.2.4 OUVRAGES EN PVC – REMPLACEMENT PARTIEL

Fourniture de menuiseries de façades en PVC blanc de la série ANTALIS de chez JANNEAU ou équivalent.
Caractéristiques :

- Profils de 70 mm à battement, à ouvrant caché
- Isolation thermique Uw de 1,0W/m².K
- Etanchéité de classe A*4 – E*7B
- Affaiblissement acoustique Rw de 42 dB

Pose en feuillure de baie, comprenant :

- La dépose des anciennes menuiseries et évacuation en décharges publiques
- La fixation par pattes scellées dans la maçonnerie compris interposition d'un joint mousse d'étanchéité du type COMPRIBAND ou équivalent
- La constitution d'un joint de finition acrylique dans la jonction avec la maçonnerie, sir la face extérieure
- La fourniture et pose des habillages par plats rapportés, côté intérieur

Sont à prévoir pour les ouvrages suivants :

2.6.2.4.1 Fenêtre à 1 vantail

2.6.2.4.2 Fenêtre à 2 vantaux

2.6.2.4.3 Porte-fenêtre à 2 vantaux

2.6.2.4.4 Plus-value pour prise en compte d'un châssis avec traverse haute cintrée

2.6.2.4.5 Plus-value pour l'adoption d'un double vitrage spécifique à affaiblissement acoustique renforcé

2.6.2.4.6 Plus-value pour mise en œuvre d'une ouverture en oscillo-battant

2.6.2.5 OUVRAGES EN ALUMINIUM LAQUE – RENOVATION

Fourniture de menuiseries de façades en Aluminium laqué (teinte RAL Standard) de la série ESTIVAL EVOLUTION en finition Tradition de chez JANNEAU ou équivalent.
Caractéristiques :

- Profils de 70 mm à battement, à ouvrant caché
- Isolation thermique Uw de 1,3W/m².K
- Etanchéité de classe A*4 – E*6B
- Affaiblissement acoustique Rw de 42 dB

Pose en feuillure de baie, comprenant :

- La dépose des anciennes menuiseries et évacuation en décharges publiques
- La fixation par pattes scellées dans la maçonnerie compris interposition d'un joint mousse d'étanchéité du type COMPRIBAND ou équivalent
- La constitution d'un joint de finition acrylique dans la jonction avec la maçonnerie, sir la face extérieure
- La fourniture et pose des habillages par plats rapportés, côté intérieur

Sont à prévoir pour les ouvrages suivants :

2.6.2.5.1 Fenêtre à 1 vantail

2.6.2.5.2 Fenêtre à 2 vantaux

2.6.2.5.3 Porte-fenêtre à 2 vantaux

2.6.2.5.4 Plus-value pour prise en compte d'un châssis avec traverse haute cintrée

2.6.2.5.5 Plus-value pour l'adoption d'un double vitrage spécifique à affaiblissement acoustique renforcé

2.6.2.5.6 Plus-value pour mise en œuvre d'une ouverture en oscillo-battant

2.6.2.6 OUVRAGES EN ALUMINIUM LAQUE – REMPLACEMENT COMPLET

Fourniture de menuiseries de façades en Aluminium laqué (teinte RAL Standard) de la série ESTIVAL EVOLUTION en finition Tradition de chez JANNEAU ou équivalent.
Caractéristiques :

- Profils de 70 mm à battement, à ouvrant caché
- Isolation thermique Uw de 1,3W/m².K
- Etanchéité de classe A*4 – E*6B
- Affaiblissement acoustique Rw de 42 dB

Pose en feuillure de baie, comprenant :

- La dépose des anciennes menuiseries et évacuation en décharges publiques
- La fixation par pattes scellées dans la maçonnerie compris interposition d'un joint mousse d'étanchéité du type COMPRIBAND ou équivalent
- La constitution d'un joint de finition acrylique dans la jonction avec la maçonnerie, sir la face extérieure
- La fourniture et pose des habillages par plats rapportés, côté intérieur

Sont à prévoir pour les ouvrages suivants :

2.6.2.6.1 Fenêtre à 1 vantail

2.6.2.6.2 Fenêtre à 2 vantaux

2.6.2.6.3 Porte-fenêtre à 2 vantaux

2.6.2.6.4 Plus-value pour prise en compte d'un châssis avec traverse haute cintrée

2.6.2.6.5 Plus-value pour l'adoption d'un double vitrage spécifique à affaiblissement acoustique renforcé

2.6.2.6.6 Plus-value pour mise en œuvre d'une ouverture en oscillo-battant

2.6.2.7 OUVRAGES EN ACIER LAQUE – REMPLACEMENT COMPLET

Fourniture de menuiseries de façades en Acier laqué (teinte RAL Standard) de la série RP FINELINE de chez JANNEAU ou équivalent.
Caractéristiques :

- Profils de 70 mm à battement, à ouvrant caché (face vue de 45 mm)
- Isolation thermique Uw de 1,3W/m².K
- Etanchéité de classe A*4 – E*9B
- Affaiblissement acoustique Rw de 50 dB

Crémone encastrée avec poignée centrée

Pose en feuillure de baie, comprenant :

- La dépose des anciennes menuiseries et évacuation en décharges publiques
- La fixation par pattes scellées dans la maçonnerie compris interposition d'un joint mousse d'étanchéité du type COMPRIBAND ou équivalent
- La constitution d'un joint de finition acrylique dans la jonction avec la maçonnerie, sir la face extérieure

Sont à prévoir pour les ouvrages suivants :
2.6.2.7.1 Fenêtre à 1 vantail

2.6.2.7.2 Fenêtre à 2 vantaux

2.6.2.7.3 Porte-fenêtre à 2 vantaux

2.6.2.7.4 Plus-value pour prise en compte d'un châssis avec traverse haute cintrée

2.6.2.7.5 Plus-value pour l'adoption d'un double vitrage spécifique à affaiblissement acoustique renforcé

2.6.2.7.6 Plus-value pour mise en œuvre d'une ouverture en oscillo-battant

2.6.3 REMPLACEMENT DE FERMETURES

2.6.3.1 VOLETS BATTANTS

2.6.3.1.1 Fourniture de volets battants en bois

Fourniture de volets battants en bois dur exotique à lames persiennées à la française de la série CALLIOPE de chez SOTHOFERM ou équivalent.
Caractéristiques :

- Lames de 34 mm
- Pentures et gonds en acier
- Fermeture par espagnolette en applique, en acier

- Maintien en position ouverture par arrêts à levier, en acier

Pose scellée, comprenant :
- La dépose éventuelle des anciens ouvrages et évacuation en décharges publiques
- Les réglages et mise en jeux

2.6.3.1.2 Plus-value pour cintrage

2.6.3.2 VOLETS ROULANTS

2.6.3.2.1 Tablier en PVC

Fourniture d'un volet roulant composé par :
- Un tablier en lames PVC Lames de 39x8 mm
- Axe d'enroulement en acier galvanisé
- Coulisses latérales en aluminium laqué
- Coffre d'habillage en aluminium laqué
- Manœuvre manuelle par tige intérieure sur rotules

Pose en applique par tamponnage, comprenant :
- La dépose éventuelle des anciens ouvrages et évacuation en décharges publiques
- Les réglages et mise en jeux

2.6.3.2.2 Tablier en Aluminium

Fourniture d'un volet roulant composé par :
- Un tablier en lames Aluminium lames de 54x14 mm
- Axe d'enroulement en acier galvanisé
- Coulisses latérales en aluminium laqué
- Coffre d'habillage en aluminium laqué
- Manœuvre manuelle par tige intérieure sur rotules

Pose en applique par tamponnage, comprenant :
- La dépose éventuelle des anciens ouvrages et évacuation en décharges publiques
- Les réglages et mise en jeux

2.6.3.2.3 Commande motorisée

Plus-value pour remplacement de la commande manuelle par une commande motorisée comprenant :
- Axe motorisé filaire diam 60 mm 230Vac de 160w IP44 de chez SOMFY ou équivalent
- Boitier inverseur pour pose encastrée ou en applique
- Alimentation depuis l'installation électrique à proximité

2.6.3.3 VOLETS REPLIABLES

Fourniture d'un volet persienne repliable en tableaux composé par :
- Cadre bâti en cornière
- Panneaux de tablier en tôle d'acier 10/10° sur charnières
- Dispositif de fermeture par espagnolette

Pose en tableaux par tamponnage, comprenant :
- La dépose éventuelle des anciens ouvrages et évacuation en décharges publiques
- Les réglages et mise en jeux

2.6.3.4 RESCELLEMENT D'OUVRAGES CONSERVES

Reprise de scellement formant la fixation d'ouvrage en protection de baies (volets, persiennes, garde-corps, etc…) comprenant :

- Dégarnissage des parties dégradées
- Reprise soignée du scellement au mortier adapté à la paroi rencontrée

2.6.4 OUVRAGES DIVERS

2.6.4.1 FILM DE VITRAGE

Fourniture et mise en œuvre d'un film dépoli à effet brossé de chez REFLECTIV ou équivalent, comprenant :

- Le nettoyage minutieux du vitrage
- La pose par marouflage pour éviter tout bullage
- La découpe soignée
- Le nettoyage de finition

2.7 MENUISERIES INTERIEURES

2.7.1 REVISION

2.7.1.1 REVISION SIMPLE

Révision simple des menuiseries intérieures, comprenant :
- Le graissage des organes de manœuvre (paumelles, crémone, serrure)
- La mise en jeu par réglages des ouvrants, compris rabotage et détalonnage

2.7.1.2 DETALONNAGE DE PORTE

Reprise de vantail de porte pour détalonnage par découpe soignée, compris démontage et repose.

2.7.2 NOUVELLES MENUISERIES

2.7.2.1 PORTE PLEINE A GRAND CADRE

Fourniture d'un bloc porte pleine à grand cadre à recouvrement en Epicéa massif brut de 40 mm d'épaisseur du type CIRCEE de la gamme HARMONIE de chez GIMM ou équivalent.

Pose par scellement ou vissage selon la nature de paroi, compris réglages

2.7.2.2 PORTE VITREE A GRAND CADRE

Fourniture d'un bloc porte pleine à grand cadre à recouvrement en Epicéa massif brut de 40 mm d'épaisseur avec remplissage en verre clair de 4mm sous parclose du type LOBELIE de la gamme HARMONIE de chez GIMM ou équivalent.

Pose par scellement ou vissage selon la nature de paroi, compris réglages

2.7.2.3 PORTE POSTFORMEE ALVEOLAIRE

Fourniture d'un bloc porte pleine à ame alvéolaire et parement MDF postformé prépeint en blanc à recouvrement de 40 mm d'épaisseur du type CLERMONT de la gamme TRADITION de chez CHAUVAT PORTES ou équivalent.

Pose par scellement ou vissage selon la nature de paroi, compris réglages

2.7.2.4 PORTE PLANE ALVEOLAIRE

Fourniture d'un bloc porte plane à ame alvéolaire prépeint en blanc à recouvrement de 40 mm d'épaisseur du type ALVEOLAIRE de la gamme ISOPLANE de chez CHAUVAT PORTES ou équivalent.

Pose par scellement ou vissage selon la nature de paroi, compris réglages

2.7.2.5 PORTE PALIERE POSTFORMEE

Fourniture d'un bloc porte thermique à ame isolante et parement postformé prépeint en blanc à recouvrement de 40 mm d'épaisseur de classement EI30 du type CLASSIC de la gamme TRADITION de chez CHAUVAT PORTES ou équivalent, compris :
- Serrure 3 points encastrée
- Joint à balai en pied

Pose par scellement ou vissage selon la nature de paroi, compris réglages

2.7.2.6 PORTE PALIERE PLANE

Fourniture d'un bloc porte thermique à ame isolante et parement plan prépeint en blanc à recouvrement de 40 mm d'épaisseur de classement EI30 du type CLASSIC de la gamme SOFT de chez COMPAGNIE INDUSTRIELLE DU BOIS ou équivalent, compris :

- Serrure 3 points encastrée
- Joint à balai en pied

Pose par scellement ou vissage selon la nature de paroi, compris réglages

2.7.2.7 PORTE DE CAVE PLEINE

Fourniture d'une porte pleine en lames de sapin massif assemblée de chez KERN STUDER ou équivalent, compris :

- Cadre dormant
- Ouvrant assemblé sur barres et écharpe
- Fermeture par paneton et cadenas

Pose par scellement ou vissage selon la nature de paroi, compris réglages

2.7.2.8 PORTE DE CAVE A CLAIRE VOIE

Fourniture d'une porte à claire voie en lames de sapin massif de chez KERN STUDER ou équivalent, compris :

- Cadre dormant
- Ouvrant assemblé sur barres et écharpe
- Fermeture par paneton et cadenas

Pose par scellement ou vissage selon la nature de paroi, compris réglages

2.7.3 AGENCEMENTS

2.7.3.1 FACADE DE PLACARD

2.7.3.1.1 Porte pivotante

Fourniture et pose de façade de placard du type EMOTION de chez SOGAL composé d'une structure en aluminium et remplissage en panneau mélaminé uni blanc

Manœuvre sur pivot haut et bas

Maintien en position fermée par dispositif d'aimants sur le cadre

2.7.3.1.2 Porte coulissante

Fourniture et pose de façade de placard du type EMOTION de chez SOGAL composé d'une structure en aluminium et remplissage en panneau mélaminé uni blanc

Manœuvre par système de galet et rails haut et bas

2.7.3.2 AGENCEMENT DE PLACARD

Fourniture d'agencement de placard composé par un ensemble tablette + penderie de chez SOGAL ou équivalent

Ajustement par découpage de la tablette et barre de penderie

2.7.3.3 HABILLAGE DE CANALISATIONS

Création d'un habillage de canalisation composé d'une ossature en bois dur fixé par tamponnage dans les parois et plafond, panneau de remplissage en médium de 19 mm, compris partie démontable formant trappe maintenue par un dispositif d'aimants

2.7.3.4 REPRISE DE CHAMPLAT

Reprise de champlat de menuiseries, comprenant :
- La dépose éventuelle de profils détériorés et évacuation en décharges publiques
- La fourniture d'un champlat en pin sans nœud à bord droit ou arrondi d'environ 6 x 35mm.
- La pose par collage et clouage, compris découpe et ajustage soigné

2.7.3.5 TRINGLE A RIDEAU

Fourniture et pose d'une tringle à rideau en aluminium brossé composé par des supports à lorgnon et barre diam 19mm avec embouts cylindriques du type ALMA de chez MADURA ou équivalent

2.7.3.5.1 De 1,00 à 1,50 m

2.7.3.5.2 De 1,50 à 2,00 m

2.7.3.6 PLAN DE TRAVAIL

Fourniture et pose d'un plan de travail en panneau stratifié HPL de chez POLYREY ou équivalent de 38 mm d'épaisseur sur 65 cm de largeur avec chant arrondi
Finition DECOR

Pose sur jouées latérales en panneaux stratifiés de 22 mm maintenues par vissage par pattes

2.7.4 PARQUET

2.7.4.1 PREPARATION DES SUPPPORTS

2.7.4.1.1 Révision

Révision de parquet cloué sur lambourdes comprenant :
- Reprise de clouage,
- Reprise de fissures et gerces,
- Ponçage général à blanc
- Vitrification en deux couches à l'aide d'un vernis teinté satinée
-

2.7.4.1.2 Remplacement de lames clouées

Remplacement de lames de parquet en chêne massif d'environ 90 mm de largeur x 20 mm d'épaisseur d'environ 60 cm de longueur,

Pose clouée

2.7.4.1.3 Remplacement de lames collées

Remplacement de lames de parquet en chêne massif d'environ 90 mm de largeur x 20 mm d'épaisseur d'environ 60 cm de longueur

Pose collée

2.7.4.1.4 Reprise de plancher sur lambourdes

Reprise partielle de parquet sur lambourde, comprenant :
- La dépose soignée des lames en chêne,
- La dépose partielle de lambourde,
- La fourniture et pose de nouvelles lambourdes en chêne massif de 50 x 70, compris calage et vissage,
- La repose des lames en chêne, assemblées et clouées à pointe de hongrie

2.7.4.1.5 Reprise de parquet mosaique

Reprise de parquet mosaique par remplacement de lames en chêne de 24 x 120 x 8 mm;

Pose collée par plaque de 480 x 480mm entière

2.7.4.2 NOUVEAU PARQUET

2.7.4.2.1 Parquet brut en chêne – Pose collée

Fourniture de parquet en chêne massif brut à rainure et languette de 90 mm x 900 mm x 10 mm d'épaisseur, de chez HUOT PARQUET ou équivalent,

Pose collée

2.7.4.2.2 Parquet traité en chêne – Pose collée

Fourniture de parquet en chêne massif aspect vieilli série VINTAGE à rainure et languette de 160 mm x 2000 mm x 15 mm d'épaisseur, de chez HUOT PARQUET ou équivalent,

Pose collée

2.7.4.2.3 Parquet mosaïque

Fourniture de parquet en chêne massif MOSAIQUE de 8 mm en lamelles de 24x120 mm formant plaques de 480 x 480 mm de chez PROTAT ou équivalent,

Pose collée

2.7.4.2.4 Plinthe en chêne

Fourniture et pose collée de plinthe à angle arrondi en chêne, sans nœud, de 10 x 70 mm

2.7.4.2.5 Plinthe en sapin

Fourniture et pose collée de plinthe droite en sapin massif à peindre, sans nœud, de 10 x 70 mm

2.7.4.2.6 Vitrification

Finition de parquet massif par application d'un vitrificateur en deux couches

2.8 SERRURERIE - QUINCAILLERIE

2.8.1 EQUIPEMENTS DE PORTES

2.8.1.1 INTERVENTION D'OUVERTURE DE PORTE

Intervention d'ouverture de porte par forçage de la serrure, sans détérioration du bâti et de l'ouvrant, compris déplacement, protection des surfaces avoisinantes et pose d'une fermeture provisoire

2.8.1.2 CANON EUROPEEN DE SURETE

Fourniture et pose d'un canon européen en laiton du type D6PS de chez ABUS ou équivalent, avec dispositif anti-casse

2.8.1.2.1 Dimensions 30 x 60 mm

2.8.1.2.2 Dimensions 30 x 50 mm

2.8.1.2.3 Dimensions 40 x 40 mm

2.8.1.3 CANON EUROPEEN SIMPLE

Fourniture et pose d'un canon européen en nickel du type E50 de chez ABUS ou équivalent, à profil à clé plate

2.8.1.3.1 Dimensions 30 x 40 mm

2.8.1.3.2 Dimensions 40 x 50 mm

2.8.1.3.3 Dimensions 40 x 40 mm

2.8.1.4 SERRURE ENCASTREE

Fourniture et pose de serrure à encastrer avec gâche, entraxe de 50 mm de chez THIRARD ou équivalent

2.8.1.4.1 Pour canon européen

2.8.1.4.2 Pour condamnation

2.8.1.4.3 Pour serrure à clé

2.8.1.5 GARNITURE DE PORTE SUR PLAQUE

Fourniture et pose de garniture de porte sur plaque modèle SAN DIEGO de chez HOPPE de 165 mm ou équivalent.

2.8.1.5.1 Pour condamnation

2.8.1.5.2 Pour serrure à clé

2.8.1.5.3 Pour bec de canne

2.8.1.6 GARNITURE DE PORTE SUR ROSACE

Fourniture et pose de garniture de porte sur rosace modèle ULTRECH de chez HOPPE

2.8.1.6.1 Pour condamnation

2.8.1.6.2 Pour serrure à clé

2.8.1.6.3 Pour bec de canne

2.8.1.7 SERRURE EN APPLIQUE – 3 POINTS

Fourniture et pose de serrure en applique 3 points vertical à tringle de chez THIRARD ou équivalent à coffre de 75 x 130 mm

Dépose préalable des anciens équipements et évacuation en décharges publiques

2.8.1.8 SERRURE BANDEAU MULTIPOINT

Fourniture et pose de serrure profilée à 3 pènes latéraux du type TRIBANDO de chez THIRARD ou équivalent avec bandeau de 93 x 32 mm

Dépose préalable des anciens équipements et évacuation en décharges publiques

2.8.1.9 VERROU

Fourniture et pose d'un verrou en applique de 50 mm du type CLASSIK D6 de chez ABUS ou équivalent,

Dépose préalable des anciens équipements et évacuation en décharges publiques

2.8.1.10 PORTE CADENAS

Fourniture et pose d'un porte cadenas en acier trempé à vis caché avec œillet de 13,4 mm de chez ABUS ou équivalent

2.8.1.11 CADENAS

Fourniture d'un cadenas à clé série 65 de chez ABUS avec corps en laiton et anse de 9,5 mm

2.8.2 ACCESSOIRES

2.8.2.1 BARRE DE SEUIL DROITE

Fourniture d'une barre de seuil en acier chromé de 40 mm

Pose par tamponnage et vissage au sol

2.8.2.2 BARRE DE SEUIL DE RATTRAPAGE

Fourniture d'une barre de seuil en aluminium anodisé pour rattrapage de sol de 50 mm de 0,80m

Pose par tamponnage et vissage au sol

2.8.2.3 TRAPPE DE VISITE

2.8.2.3.1 Modèle à carreler

Fourniture et pose par vissage d'une trappe à carreler de 40 x 20 cm composé d'un cadre et ouvrant sur charnières à ressort

2.8.2.3.2 Modèle à peindre

Fourniture et pose par vissage d'une trappe à peindre de 40 x 40 cm composé d'un cadre en bois dur et ouvrant en panneau médium sur aimants

2.8.2.3.3 Modèle acoustique de plafond

Fourniture et pose par vissage d'une trappe de plafond de 50 x 50 cm composé d'un cadre en bois dur et ouvrant à parement prépeint

2.8.2.4 MANIVELLE DE COMMANDE DE VOLET ROULANT

Remplacement d'une manivelle de commande volet roulant, comprenant :
- Dépose et évacuation de l'ancienne tringle
- La fourniture et pose d'une nouvelle tringle métallique sur rotules

2.8.2.5 ENROULEUR DE COMMANDE DE VOLET ROULANT

Remplacement d'un enrouleur de commande volet roulant, comprenant :
- Dépose et évacuation de l'ancien enrouleur
- La fourniture et pose d'un nouvel enrouleur compris refixation de la sangle de 14 mm au tablier

2.8.2.6 BUTEE DE PORTE EN APPLIQUE

Fourniture et pose par vissage d'une butée de porte en applique du type butoir à balustre de chez THIRARD ou équivalent en inox et embout caoutchouc

2.8.2.7 BUTEE DE PORTE AU SOL

Fourniture et pose par vissage d'une butée de porte de sol diam. 30 mm de chez THIRARD ou équivalent en inox avec bague caoutchouc

2.8.2.8 BOUTON DE PORTE

Fourniture et pose d'un nouveau bouton de porte rond à moulure en laiton poli de 80 mm de chez DEVISMES ou équivalent

2.8.2.9 CYLINDRE DE BOITE A LETTRES

Fourniture et remplacement d'un cylindre de boite aux lettres normalisé en laiton chromé avec barillet PTT T75, à came coudée de chez THIRARD ou équivalent

Dépose préalable des anciens équipements et évacuation en décharges publiques

2.8.2.10 VERROUS DE PORTE

Fourniture et pose verrous de porte semi-fixe haut et bas par profils à gorge européenne en zamack de chez FAPIM ou équivalent

2.8.2.11 GUIDAGE DE PORTES COULISSANTES

Fourniture et remplacement de jeu de roulettes de guidage haut et bas pour placard coulissants de chez ATRIUS ou équivalent

Dépose préalable des anciens équipements et évacuation

2.8.2.12 RAIL BAS DE PORTES COULISSANTES

Remplacement d'un rail de guidage bas de placard coulissant en aluminium laqué avec système anti-déraillement

Dépose préalable des anciens équipements et évacuation

2.8.2.13 RAIL HAUT DE PORTES COULISSANTES

Remplacement d'un rail de guidage haut de placard coulissant en aluminium laqué avec système anti-déraillement

Dépose préalable des anciens équipements et évacuation

2.8.2.14 LOQUETEAU

Fourniture et pose d'un loqueteau en laiton poli avec chainette de manœuvre de chez A LENNE ou équivalent

Dépose préalable des anciens équipements et évacuation

2.8.2.15 JUDA

Fourniture et pose d'un juda optique de 14mm à vue à 200° du type 2200 de chez ABUS ou équivalent.

Pose comprenant le perçage soigné.

2.8.2.16 FERME IMPOSTE

Fourniture et pose d'un ferme imposte à commande par tringle rigide en acier laqué blanc du type OL 90 de chez GEZE ou équivalent

Dépose préalable des anciens équipements et évacuation

2.8.2.17 VITRAGE DE PROTECTION

Fourniture d'un panneau en verre feuilleté clair ou dépoli de 8 mm d'épaisseur minium

Pose par l'intermédiaire de pattes formant pinces en acier laqué, fixées par tamponnage en parois

2.8.2.18 GRILLE DE PROTECTION

Fourniture d'une grille en fer forgé composé de lisses en fer plat et remplissage en barreaux pleins carrés de 20x20 mm soudés

Pose par l'intermédiaire de platines soudées en extrémité, fixées par tamponnage en parois

2.8.2.19 BLINDAGE DE PORTE

Constitution d'un blindage de porte par la fourniture et pose d'une tôle de 15/10° minimum, fixé par vissage

2.8.2.20 CORNIERE DE PROTECTION ANTI PINCES

Protection de porte palière par la fourniture et pose de cornière d'encadrement en acier laqué de 10x20 mm vissé sur le cadre dormant

2.9 PLOMBERIE – CHAUFFAGE

2.9.1 REVISION – DEPOSE D'INSTALLATION

2.9.1.1 REVISION D'INSTALLATION DE PLOMBERIE

Révision des installations de plomberie EF EC comprenant :
- Le remplacement des joints (robinetterie, vannes, etc…)
- Le remplacement des mousseurs de robinet
- Le remplacement des joints postformé de panneau vitré de pare baignoire,
- Le remplacement de l'abattant de wc
- La réfection des joints silicone au droit de chaque appareil (évier, lavabo, baignoire, douche, etc…
- Le nettoyage et curage des bondes et siphons

2.9.1.1.1 Logement du type T1

2.9.1.1.2 Logement du type T2

2.9.1.1.3 Logement du type T3

2.9.1.1.4 Logement du type T4

2.9.1.1.5 Logement du type T5 et plus

2.9.1.2 VANNE

Remplacement de vanne à sphère 1/4 de tour en laiton

2.9.1.2.1 De 20 x27

2.9.1.2.2 De 15 x21

2.9.1.2.3 De 12 x17

2.9.1.3 BONDE ET VIDAGE

Remplacement de bonde avec système de vidage compris tringlerie et siphon

Evacuation des anciens équipements

2.9.1.4 BARRE DE DOUCHE

Remplacement d'une barre de douche longueur 60 cm du type RELEXA de chez GROHE ou équivalent, équipé d'un porte savon

2.9.1.5 GROUPE DE SECURITE

Remplacement d'un groupe de sécurité de chauffe-eau 20x27 en inox avec robinet à boisseau sphérique de chez WATTS ou équivalent, compris isolement et vidange du ballon, dépose de l'ancien groupe, raccordement, essais et remise en service.

2.9.1.6 REPRISE DE COLONNE MONTANTE

Remplacement partielle de colonne montante d'eau froide, compris :
- Isolement et vidange,
- Dépose partielle
- Constitution de la nouvelle colonne en cuivre posée sur colliers à contrepartie

- Nouveau piquage avec vanne de raccordement
- Remise en eau

2.9.1.7 DETECTEUR DE MONOXYDE DE CARBONE

Remplacement de détecteur de monoxyde de carbone à pile lithium scellée de longue durée

2.9.1.8 DEPOSE D'INSTALLATION DE CHAUFFAGE

Dépose d'installation de chauffage à circuits d'eau chaude sur chaudière gaz individuel, comprenant chaudière, circuits aller et retour et radiateurs terminaux,

Evacuation en décharges publiques

2.9.1.8.1 Logement type T1

2.9.1.8.2 Logement type T2

2.9.1.8.3 Logement type T3

2.9.1.8.4 Logement type T4

2.9.1.8.5 Logement type T5 et plus

2.9.1.9 REVISION D'INSTALLATION GAZ

Révision et mise en conformité des installations gaz privatives conservées portant sur les points suivants :

- Examen visuel de l'état d'entretien et de maintenance de l'installation,
- Examen des conditions de ventilation des locaux contenant des appareils d'utilisation du gaz,
- Examen des conditions d'évacuation des produits de combustion,
- Vérification de la signalisation des dispositifs de sécurité,
- Vérification de la manœuvre des organes de coupure de gaz,
- Vérification du réglage des détendeurs.
- Vérification de l'étanchéité du réseau de distribution :
 - ✓ Soit par essai global d'étanchéité sous la pression de service, entre le compteur et les robinets de commande des appareils d'utilisation d'autre part,
 - ✓ Soit par constat de non-rotation du compteur,
 - ✓ Soit par constatation de l'absence de fuites au droit des raccords mécaniques accessibles, à l'aide d'un produit moussant ou d'un détecteur de fuite

Fourniture d'un rapport correspondant.

2.9.1.9.1 Logement type T1

2.9.1.9.2 Logement type T2

2.9.1.9.3 Logement type T3

2.9.1.9.4 Logement type T4

2.9.1.9.5 Logement type T5 et plus

2.9.1.10 DEPOSE D'INSTALLATION GAZ

Dépose et évacuation d'installation gaz, comprenant distribution, dérivation depuis la colonne montante, contact avec GRDF et remise du coffret de détente et comptage au concessionnaire, compris remise des documents correspondants au Maître d'Ouvrage

Evacuation des produits de dépose en décharges publiques

2.9.1.10.1 Logement type T1

2.9.1.10.2 Logement type T2

2.9.1.10.3 Logement type T3

2.9.1.10.4 Logement type T4

2.9.1.10.5 Logement type T5 et plus

2.9.1.11 DEGORGEMENT DE RESEAUX D'EVACUATION

Dégorgement de réseaux d'évacuation comprenant le curage manuel des canalisations compris nettoyage et rinçage à l'eau sous pression régulée

2.9.1.11.1 Logement type T1

2.9.1.11.2 Logement type T2

2.9.1.11.3 Logement type T3

2.9.1.11.4 Logement type T4

2.9.1.11.5 Logement type T5 et plus

2.9.2 REMPLACEMENT D'EQUIPEMENTS

2.9.2.1 APPAREILS SANITAIRES

2.9.2.1.1 Lavabo sur colonne

Fourniture et pose d'un lavabo sur colonne de 60 x 48 type BRIVE 2 de JACOB DELAFON- Référence E4736-00 ou équivalent, compris :

- Fixations
- Bonde et système de vidange compris siphon
- Raccordements

2.9.2.1.2 Lavabo suspendu

Fourniture et pose d'un lavabo suspendu de 60 x 49 type ODEON UP de JACOB DELAFON - Référence E1286-00 ou équivalent, compris :

- Fixations
- Bonde et système de vidange compris siphon
- Raccordements

2.9.2.1.3 Pack wc – Type 1

Fourniture et pose d'un pack WC à sortie horizontale - réservoir 3/5 litres et abattant sur charnière métallique type BRIVE 3de JACOB DELAFON - Référence E383-00 ou équivalent, compris :

- Fixations
- Raccordements

2.9.2.1.4 Pack wc – Type 2

Fourniture et pose d'un pack WC à sortie horizontale sans bride - réservoir 3/6 litres et abattant extra-plat à descente progressive type ODEON UP de JACOB DELAFON - Référence E25851-00 ou équivalent, compris :

- Fixations
- Raccordements

2.9.2.1.5 Pack wc – Type 3

Fourniture et pose d'un pack WC à sortie horizontale à cuvette compacte - réservoir 3/6 litres et abattant extra-plat à descente progressive type ODEON UP de JACOB DELAFON - Référence E1855K-00 ou équivalent, compris :

- Fixations
- Raccordements

2.9.2.1.6 Receveur à poser extraplat – Type 1

Fourniture et pose d'un receveur à poser ultraplat en céramique type KYREO de JACOB DELAFON ou équivalent, bonde de 90 mm; de 70 x 70 cm, compris socle maçonné et raccordements

2.9.2.1.7 Receveur à poser extraplat – Type 2

Fourniture et pose d'un receveur à poser ultraplat en céramique type KYREO de JACOB DELAFON ou équivalent, bonde de 90 mm; de 70 x 90 cm, compris socle maçonné et raccordements

2.9.2.1.8 Receveur à poser extraplat – Type 3

Fourniture et pose d'un receveur à poser ultraplat en céramique type CASCADE de VITRA ou équivalent, bonde de 90 mm; de 80 x 80 cm, compris socle maçonné et raccordements

2.9.2.1.9 Receveur à poser extraplat – Type 4

Fourniture et pose d'un receveur à poser ultraplat en céramique type CASCADE de VITRA ou équivalent, bonde de 90 mm; de 80 x 100 cm, compris socle maçonné et raccordements

2.9.2.1.10 Receveur à poser extraplat – Type 5

Fourniture et pose d'un receveur à poser ultraplat en céramique type CASCADE de VITRA ou équivalent, bonde de 90 mm; de 80 x 120 cm, compris socle maçonné et raccordements

2.9.2.1.11 Receveur à poser extraplat – Type 6

Fourniture et pose d'un receveur à poser ultraplat en céramique type CASCADE de VITRA ou équivalent, bonde de 90 mm; de 90 x 90 cm, compris socle maçonné et raccordements

2.9.2.1.12 Baignoire en acrylique – Type 1

Fourniture et pose d'une Baignoire sur pieds réglables en acrylique type CORVETTE 3 de chez JACOB DELAFON Référence E60901-00 ou équivalent, de 750 x 1700 mm, compris :

- Fixations
- Bonde et système de vidange compris siphon
- Raccordements

2.9.2.1.13 Baignoire en acrylique – Type 2

Fourniture et pose d'une Baignoire sur pieds réglables en acrylique type CORVETTE 3 de JACOB DELAFON, de 700 x 1600 mm, Référence E60901-00 ou équivalent, compris :

- Fixations
- Bonde et système de vidange compris siphon
- Raccordements

2.9.2.1.14 Baignoire en fonte– Type 1

Fourniture et pose d'une Baignoire sur pieds réglables en fonte type SOISSONS de JACOB DELAFON, de 700 x 1500 mm, Référence E2941-00 ou équivalent, compris :

- Fixations
- Bonde et système de vidange compris siphon
- Raccordements

2.9.2.1.15 Baignoire en fonte– Type 2

Fourniture et pose d'une Baignoire sur pieds réglables en fonte type SOISSONS de JACOB DELAFON, de 700 x 1700 mm, Référence E29211200 ou équivalent, compris :

- Fixations
- Bonde et système de vidange compris siphon
- Raccordements

2.9.2.1.16 Ré-émaillage de baignoire

Ré-émaillage de baignoire comprenant :

- la préparation des supports,
- l'application d'une finition par un revêtement polyuréthane teinté

2.9.2.1.17 Ré-émaillage d'éclat de baignoire

Ré-émaillage d'éclat de baignoire comprenant :

- la préparation ponctuelle des supports,
- l'application en raccord d'une finition par un revêtement polyuréthane teinté

2.9.2.1.18 Meuble sous évier 3 portes

Fourniture et pose d'un meuble sous évier 3 portes de 120 cm en panneaux mélaminé hydrofuge du type PRIMO de la gamme STANDARD de chez MODERNA ou équivalent

2.9.2.1.19 Meuble sous évier 2 portes

Fourniture et pose d'un meuble sous évier 2 portes de 120 cm en panneaux mélaimé hydrofuge du type PRIMO de la gamme STANDARD de chez MODERNA ou équivalent

2.9.2.1.20 Evier 2 bacs en inox

Fourniture et pose d'un évier à poser à deux cuves en inox 18/10 lisse du tyoe ISEO 1200 de chez MODERNA ou équivalent, compris vidange complet diam 90 mm avec trop plein

2.9.2.1.21 Meuble vasque 80 cm

Fourniture et pose d'un meuble vasque 2 tiroirs, suspendu, type CONCERTO - Teinte Bois clair, de chez ALTERNA ou équivalent, avec plan vasque en résine de synthèse de 80 cm, compris :

- Fixations
- Bonde et système de vidange compris siphon

- Raccordements

2.9.2.1.22 Meuble vasque 60 cm

Fourniture et pose d'un ensemble meuble vasque 2 tiroirs, suspendu, type PRIMEO KIT , de chez ALTERNA, avec plan vasque en résine de synthèse de 60 cm, miroir de 60 x 45 cm et spot, compris :
- Fixations
- Bonde et système de vidange compris siphon
- Raccordements

2.9.2.1.23 Miroir

Miroir du type MILAN de 80 x 80 cm de chez ALTERNA ou équivalent, compris réglettes de finition aluminium.

2.9.2.1.24 Meuble Kitchenette - Type 1

Type 1
Fourniture et pose d'un ensemble meuble Kitchenette, type STANDARD de chez MODERNA ou équivalent avec plan inox 18/10 comprenant :
- Meuble en mélaminé blanc avec jouée latérale
- Evier 1 bac avec système de vidage
- 2 plaques de cuisson 3000W
- 1 réfrigérateur 91l

Compris raccordements

2.9.2.1.25 Meuble Kitchenette - Type 2

Fourniture et pose d'un ensemble meuble Kitchenette, type STANDARD de chez MODERNA ou équivalent avec plan inox 18/10 comprenant :
- Meuble en mélaminé blanc 3 portes
- Evier 1 bac avec système de vidage
- 2 plaques de cuisson 3000W

Compris raccordements

2.9.2.2 Pack électro ménager

Fourniture et pose d'un pack d'électro-ménager de chez WHIRLPOOL ou équivalent comprenant :
- Un réfrigérateur de 205l mini avec compartiment congélateur (2.8.2.2.1)
- Une Hotte d'aspiration d'un débit de 212 m3/h mini, compris filtre antigraisse (2.8.2.2.2)
- Une cuisinière mixte avec plaques 4 feux et four à chaleur tournante (2.8.2.2.3)
- Une machine à laver le linge séchant de 6/8 kg (2.8.2.2.4)
- Une machine à laver la vaisselle en pose libre de 14 couverts (2.8.2.2.5)

Compris raccordements

2.9.2.3 BALLONS ECS

2.9.2.3.1 Ballon ECS 75l vertical

Fourniture, pose par fixations adaptées à la paroi et raccordements d'un chauffe-eau électrique stéatite vertical mural de 75l monophasé de chez THERMOR ou équivalent

2.9.2.3.2 Ballon ECS 100l vertical

Fourniture, pose par fixations adaptées à la paroi ou sur trépied et raccordements d'un chauffe-eau électrique stéatite vertical mural de 100l monophasé de chez THERMOR ou équivalent

2.9.2.3.3 Ballon ECS 150l vertical

Fourniture, pose par fixations adaptées à la paroi ou sur trépied et raccordements d'un chauffe-eau électrique stéatite vertical mural de 150l monophasé de chez THERMOR ou équivalent

2.9.2.3.4 Ballon ECS 200l vertical

Fourniture, pose par fixations adaptées à la paroi ou sur trépied et raccordements d'un chauffe-eau électrique stéatite vertical mural de 200l monophasé de chez THERMOR ou équivalent

2.9.2.3.5 Ballon ECS 300l vertical

Fourniture, et raccordements d'un chauffe-eau électrique blindé du type CHAUFFEO de 300l monophasé de chez THERMOR ou équivalent

Pose par fixations adaptées à la paroi et sur socle

2.9.2.3.6 Ballon ECS 75l horizontal

Fourniture, pose par fixations adaptées à la paroi et raccordements d'un chauffe-eau électrique blindé diélectrique horizontal mural de 75l monophasé de chez THERMOR ou équivalent

2.9.2.3.7 Ballon ECS 100l horizontal

Fourniture, pose par fixations adaptées à la paroi et raccordements d'un chauffe-eau électrique blindé diélectrique horizontal mural de 100l monophasé de chez THERMOR ou équivalent

2.9.2.3.8 Ballon ECS 200l horizontal

Fourniture, pose par fixations adaptées à la paroi et raccordements d'un chauffe-eau électrique blindé diélectrique horizontal mural de 200l monophasé de chez THERMOR ou équivalent

2.9.2.3.9 Ballon ECS plat 100l vertical

Fourniture, pose par fixations adaptées à la paroi et raccordements d'un chauffe-eau électrique plat multi position MALICIO 3 mural de 100l monophasé de chez THERMOR ou équivalent

2.9.2.3.10 Ballon ECS plat 120l vertical

Fourniture, pose par fixations adaptées à la paroi et raccordements d'un chauffe-eau électrique plat multi position MALICIO 3 mural de 120l monophasé de chez THERMOR ou équivalent

2.9.2.3.11 Chauffe-eau instantanée compact

Fourniture, pose et raccordements d'un chauffe-eau instantanée compact sous plan du type MCX4 de chez CLAGE ou équivalent d'un débit de 2,5l/mn

2.9.2.3.12 Chauffe-eau thermodynamique 200l

Fourniture, pose et raccordements d'un chauffe-eau thermodynamique à pompe à chaleur intégrée de la gamme AEROMAX ACCESS de 200l De chez THERMOR ou équivalent

Amenée d'air par carottage en façade diam.120 mm

Pose par fixations adaptées à la paroi et sur socle

2.9.2.4 ROBINETTERIE

2.9.2.4.1 Mitigeur monocommande lavabo

Fourniture et pose d'un mitigeur monocommande de lavabo EUROSMART GROHE - Taille M ou équivalent, compris raccordements avec flexibles et robinets d'arrêt.

2.9.2.4.2 Mitigeur monocommande évier

Fourniture et pose d'un mitigeur monocommande d'évier à bec pivotant EUROSMART GROHE - Réf 32223003 ou équivalent, compris raccordements avec flexibles et robinets d'arrêt.

2.9.2.4.3 Mitigeur monocommande Bain/douche

Fourniture et pose d'un mitigeur monocommande Bain/douche EUROSMART GROHE - Réf 4117396 ou équivalent, compris raccordements avec flexibles et robinets d'arrêt et ensemble de douche type TEMPESTA sur barre de 600 mm - Réf 34825001 ou équivalent

Raccordements avec flexibles et robinets d'arrêt.

2.9.2.4.4 Mitigeur monocommande douche

Fourniture et pose d'un mitigeur monocommande de douche EUROSMART GROHE - Réf 32172003 ou équivalent, compris raccordements avec rosace d'habillage

2.9.2.4.5 Ensemble de douche sur thermostatique

Fourniture et pose d'un mitigeur Thermostatique douche GROHTHERM 1000 de chez GROHE avec ensemble de douche type TEMPESTA sur barre de 600 mm - Réf 34825001 ou équivalent

2.9.2.4.6 Ensemble de douche

Fourniture et pose d'un ensemble de douche type TEMPESTA sur barre de 600 mm - Réf 26122003 ou équivalent

2.9.2.5 EQUIPEMENTS

2.9.2.5.1 Pare baignoire

Fourniture et pose d'un pare baignoire en verre trempé sur profils aluminium laqué blanc de 80 x 140 cm type VERSEAU de chez ALTERNA ou équivalent

2.9.2.5.2 Parois de douche d'angle de 80 cm

Fourniture et pose de parois de douche d'angle coulissant en verre transparent sur profils aluminium laqué blanc type CONCERTO de chez ALTERNA, de 80 x 195 cm ou équivalent, compris joint d'étanchéité et de finition

2.9.2.5.3 Parois de douche d'angle de 90 cm

Fourniture et pose de parois de douche d'angle coulissant en verre transparent sur profils aluminium laqué blanc type CONCERTO de chez ALTERNA, de 90 x 195 cm ou équivalent, compris joint d'étanchéité et de finition

2.9.2.5.4 Parois de douche fixe

Fourniture et pose de parois de douche fixe en verre transparent sur profils aluminium laqué blanc type CONCERTO WALK de chez ALTERNA, de 140 x 200 cm ou équivalent, compris joint d'étanchéité et de finition

2.9.2.5.5 Porte de douche pivotante

Fourniture et pose d'une porte de douche pivotante en verre transparent sur profils aluminium laqué blanc type VERSEAU de chez ALTERNA, de 75 x 190 cm ou équivalent, compris profils de compensation de part et d'autre et joint d'étanchéité et de finition

2.9.2.5.6 Barre de rideau de douche

Fourniture et pose d'une barre de support de rideau de douche en aluminium laqué sur angle jusqu'à 90 cm Référence 60616 de chez PRESTO ou équivalent

2.9.3 NOUVELLES INSTALLATIONS

2.9.3.1 DEPARTS

2.9.3.1.1 Nourrice de distribution – 3 départs

Fourniture et mise en œuvre d'une nourrice de distribution en laiton 20x27 avec vanne d'arrivée et vannes de départ 1/4 de tour - 3 départs, compris :

- Raccordements,
- Pose sur colliers à contrepartie

2.9.3.1.2 Nourrice de distribution – 4 départs

Fourniture et mise en œuvre d'une nourrice de distribution en laiton 20x27 avec vanne d'arrivée et vannes de départ 1/4 de tour - 4 départs, compris :

- Raccordements,
- Pose sur colliers à contrepartie

2.9.3.1.3 Comptage

Au droit de l'arrivée dans le logement, aménagement d'une manchette de raccordement d'un comptage individuel, comprenant :

- Raccordements,
- Manchette en laiton de 170 mm
- Vannes d'arrêt
- Pose sur colliers à contrepartie

2.9.3.2 ALIMENTATIONS

2.9.3.2.1 En cuivre – en apparent

Alimentation d'appareils en apparent, en tubes cuivre écrouis de 14 mm de diamètre, compris raccords soudés, pose sur colliers à contrepartie

2.9.3.2.2 En cuivre – en encastré

Alimentation d'appareils en encastré, en tubes cuivre recuit de 14 mm de diamètre, compris raccords soudés, pose sous gaine DN13

2.9.3.2.3 En multicouche – en apparent

Alimentation d'appareils en apparent, en tubes multicouche de 14 mm de diamètre, compris raccords sertis, pose sur colliers à contrepartie

2.9.3.2.4 En multicouche – en encastré

Alimentation d'appareils en encastré, en tubes multicouche de 14 mm de diamètre, compris raccords sertis, pose sous gaine DN13

2.9.3.2.5 Robinet d'arrêt

Fourniture, pose et raccordement d'un robinet d'arrêt 1/4 de tour 10 x 12 mm chromé

2.9.3.2.6 Flexibles de raccordements

Fourniture et remplacement de flexibles de raccordement de robinetterie de 10 x 12 mm - longueur 40 cm, compris dépose et évacuation des anciens équipements.

2.9.3.3 EVACUATIONS

2.9.3.3.1 Collecteur de vidange PVC diam. 40 mm

Nouvelle évacuation d'appareil, en PVC Diam 40 mm, posée en apparent sur colliers à contrepartie, compris jeux de coudes et raccords de branchement

2.9.3.3.2 Evacuation PVC diam 100 mm – Apparent

Nouvelle évacuation d'appareil, en PVC Diam 100 mm, posée en apparent sur colliers à contrepartie, compris jeux de coudes et raccords de branchement

2.9.3.3.3 Evacuation PVC diam 100 mm – Encastré

Nouvelle évacuation d'appareil, en PVC Diam 100 mm, posée en encastré, compris jeux de coudes et raccords de branchement

2.9.3.3.4 Evacuation Fonte diam 100 mm

Nouvelle évacuation d'appareil, en fonte SMU Diam 100 mm, posée en encastré en plancher, compris jeux de coudes et raccords de branchement

2.9.3.3.5 Pipe de WC diam. 100 mm

Remplacement de pipe de wc rigide coudée diam, 100 mm de chez ALTERNA ou équivalent, compris dépose et évacuation des anciens équipements

2.9.3.3.6 Clapet aérateur

Au droit des collecteurs de vidange d'appareil, fourniture et mise en place par collage d'un clapet aérateur en PVC diam 50 mm du type VENTILO de chez CETA ou équivalent.

2.9.3.3.7 Colonne d'évacuation fonte diam. 100 mm

Réfection de colonne d'évacuation en fonte SMU diam 100 mm, compris dépose partielle, coulisse de raccordement, dégarnissage de plancher en traversée

Evacuation des produits de dépose et gravois

Reconstitution de planchers

2.9.3.3.8 Colonne d'évacuation fonte diam. 150 mm

Réfection de colonne d'évacuation en fonte SMU diam 150 mm, compris dépose partielle, coulisse de raccordement, dégarnissage de plancher en traversée

Evacuation des produits de dépose et gravois

Reconstitution de planchers

2.9.3.3.9 Création d'un raccordement d'évacuation fonte diam. 100 mm

Aménagement d'un nouveau raccordement d'évacuation comprenant :

- La dépose partielle du réseau existant formant branchement du raccordement
- L'ouverture de plancher suivant toute nature
- Les nouvelles canalisations en fonte SMU diam 100mm, compris jeux de coudes, pièce de raccordement et coulisse de connexion
- Reconstitution de plancher en raccords
- Evacuation des produits de dépose et gravois

2.9.3.3.10 Création d'un raccordement d'évacuation fonte diam. 150 mm

Aménagement d'un nouveau raccordement d'évacuation comprenant :

- La dépose partielle du réseau existant formant branchement du raccordement
- L'ouverture de plancher suivant toute nature
- Les nouvelles canalisations en fonte SMU diam 150mm, compris jeux de coudes, pièce de raccordement et coulisse de connexion

- Reconstitution de plancher en raccords
- Evacuation des produits de dépose et gravois

2.10 ELECTRICITE – COURANTS FAIBLES

2.10.1 REVISION D'INSTALLATION

2.10.1.1 REVISION GENERALE

Révision générale d'une installation conservée comprenant :
- L'activation di contrat d'abonnement auprès du fournisseur,
- La reprise de l'étiquetage du tableau divisionnaire,
- Le resserrage des connections,
- Le relamping par lampe Led,
- Le remplacement des boitiers DAAF,
- Le contrôle de la mise à la terre et liaisons équipotentielles,
- L'étiquetage pour le repérage des PC commandée, PC 20A et 32A

2.10.1.1.1 Logement type T1

2.10.1.1.2 Logement type T2

2.10.1.1.3 Logement type T3

2.10.1.1.4 Logement type T4

2.10.1.1.5 Logement type T5 et plus

2.10.1.2 REPRISE DE TABLEAU DIVISIONNAIRE

Reprise de tableau divisionnaire par le remplacement et ou le complément d'équipements, compris :

- Déconnexion et dépose éventuels des ouvrages défaillants
- Fourniture et pose des nouveaux équipements
- Les raccordements
- Les essais de bon fonctionnement

2.10.1.2.1 Remplacement de disjoncteur différentiel 30mA type A

2.10.1.2.2 Remplacement de disjoncteur différentiel 30mA type AC

2.10.1.2.3 Remplacement de disjoncteur divisionnaire 32A

2.10.1.2.4 Remplacement de disjoncteur divisionnaire 20A

2.10.1.2.5 Remplacement de disjoncteur divisionnaire 16A

2.10.1.2.6 Remplacement de disjoncteur divisionnaire 10A

2.10.1.2.7 Remplacement de contacteur jour/nuit 25A

2.10.1.3 DEPOSE D'EQUIPEMENTS

Au préalable de la réfection d'installation, prestation de dépose d'ouvrages, comprenant, la déconnexion, la mise en sécurité provisoire des circuits pouvant être conservés et repérage, l'évacuation en décharges publiques des produits de dépose

2.10.1.3.1 Point lumineux

2.10.1.3.2 Appareillage

2.10.1.3.3 Tableau divisionnaire

2.10.2 REMPLACEMENT D'EQUIPEMENTS

2.10.2.1 APPAREILLAGE COURANTS FORTS TYPE CELIANE

Fourniture et pose en encastrée de nouveaux appareillage du type CELIANE NEUTRE de chez LEGRAND ou équivalent, compris :
- Boite d'encastrement
- Repérage et raccordements

2.10.2.1.1 Cuisine

Equipement comprenant :
- Un point lumineux en plafond (douille DLC encastrée)
- Une applique lumineuse au droit du point de cuisson
- 4 prises de courant 16A+T à hauteur de plan
- 2 prises de courant 16A+T
- 2 prises de courant 20A+T
- Une prise de courant 32A+T

2.10.2.1.2 Séjour/Salon

Equipement comprenant :
- Un point lumineux en plafond (douille DLC encastrée) commandé par interrupteur
- 5 prises de courant 16A+T

2.10.2.1.3 Chambres

Equipement comprenant :
- Un point lumineux en plafond (douille DLC encastrée) commandé par interrupteur
- 3 prises de courant 16A+T

2.10.2.1.4 Entrée

Equipement comprenant :
- Un point lumineux en plafond (douille DLC encastrée) commandé par interrupteurs
- 1 prise de courant 16A+T

2.10.2.1.5 Couloir

Equipement comprenant :
- Un point lumineux en plafond (douille DLC encastrée) commandé par interrupteurs
- 1 prise de courant 16A+T

2.10.2.1.6 Salle de bains

Equipement de cuisine comprenant :
- Un point lumineux en plafond (douille DLC encastrée)
- Une applique lumineuse au droit du lavabo
- 1 prise de courant 16A+T hors volume de sécurité

2.10.2.1.7 WC

Equipement comprenant :
- Un point lumineux en plafond (douille DLC encastrée)

2.10.2.2 APPAREILLAGE COURANTS FAIBLES TYPE CELIANE

Fourniture et pose en encastrée de nouveaux appareillage du type CELIANE NEUTRE de chez LEGRAND ou équivalent, compris :
- Boite d'encastrement
- Repérage et raccordements

2.10.2.2.1 Séjour/Salon

Equipement comprenant :
- 2 prises RJ45

2.10.2.2.2 Chambres

Equipement comprenant :
- 1 prise RJ45

2.10.2.3 APPAREILLAGE COURANTS FORTS TYPE MOSAIC

Fourniture et pose en apparents de nouveaux appareillage du type MOSAIC de chez LEGRAND ou équivalent, compris :
- Boite d'encastrement
- Repérage et raccordements

2.10.2.3.1 Cuisine

Equipement comprenant :
- Un point lumineux en plafond (douille DLC encastrée) commandée par interrupteur
- Une applique lumineuse au droit du point de cuisson
- 4 prises de courant 16A+T à hauteur de plan
- 2 prises de courant 16A+T
- 2 prises de courant 20A+T
- Une prise de courant 32A+T

2.10.2.3.2 Séjour/Salon

Equipement comprenant :
- Un point lumineux en plafond (douille DLC encastrée) commandé par interrupteur
- 5 prises de courant 16A+T

2.10.2.3.3 Chambres

Equipement de cuisine comprenant :
- Un point lumineux en plafond (douille DLC encastrée) commandé par interrupteur
- 3 prises de courant 16A+T

2.10.2.3.4 Entrée

Equipement comprenant :
- Un point lumineux en plafond (douille DLC encastrée) commandé par interrupteurs

- 1 prise de courant 16A+T

2.10.2.3.5 Couloir

Equipement comprenant :
- Un point lumineux en plafond (douille DLC encastrée) commandé par interrupteurs
- 1 prise de courant 16A+T

2.10.2.3.6 Salle de bains

Equipement de cuisine comprenant :
- Un point lumineux en plafond (douille DLC encastrée)
- Une applique lumineuse au droit du lavabo
- 1 prise de courant 16A+T hors volume de sécurité

2.10.2.3.7 WC

Equipement de cuisine comprenant :
- Un point lumineux en plafond (douille DLC encastrée)

2.10.2.4 APPAREILLAGE COURANTS FAIBLES TYPE MOSAIC

Fourniture et pose en apparents de nouveaux appareillage du type MOSAIC de chez LEGRAND ou équivalent, compris :
- Boite d'encastrement
- Repérage et raccordements

2.10.2.4.1 Séjour/Salon

Equipement comprenant :
- 2 prises RJ45

2.10.2.4.2 Chambres

Equipement comprenant :
- 1 prise RJ45

2.10.2.5 RADIATEURS ELECTRIQUES CHALEUR DOUCE

Fourniture et pose par vissage d'un radiateur électrique à chaleur douce de Classe 2 - IP24 à programmation journalière avec corps de chauffe en fonte type KENYA 4 BLANC de chez THERMOR ou équivalent

Raccordements, compris appareillage de sortie de câble

2.10.2.5.1 De 1000w

2.10.2.5.2 De 1500w

2.10.2.5.3 De 2000w

2.10.2.6 RADIATEURS ELECTRIQUES SECHE SERVIETTE

Fourniture et pose par vissage d'un radiateur électrique sèche serviette vertical de Classe 2 - IP24 à programmation avec fluide caloporteur type CORSAIRE 2 de chez THERMOR ou équivalent

Raccordements, compris appareillage de sortie de câble

2.10.2.6.1 De 750w

2.10.2.6.2 De 1000w

2.10.3 REFECTION COMPLETE D'INSTALLATION

2.10.3.1 TABLEAU DIVISIONNAIRE

Fourniture, pose et raccordement d'un nouveau tableau de répartition avec disjoncteurs divisionnaires du type saillie.

Ce tableau avec coupe-circuits munis de :
- disjoncteurs appropriés et interrupteur différentiel 30 mA pour prises de courant
- Inter à bascule et contacteur dans le cas de chauffage électrique pour tarif heures creuses

Et comprenant :
- Un répartiteur de phase
- Un répartiteur de neutre
- Le (ou les) dispositifs(s) haute sensibilité (30 mA)
- Des barres de pontage (peigne isolé) de phase et de neutre
- Des dispositifs de protection contre les surintensités des circuits (disjoncteurs divisionnaires
- Un répartiteur de terre
- D'autres appareillages modulaires tels que télérupteurs, contacteurs, parafoudres, relais heures creuses pour délesteur
- Coffret de communication avec DTI et répartiteurs RJ45
- Schéma unifilaire et repérage des circuits

Une réserve de 50% doit être respectée en prévision d'ajouts futurs.

Tous les circuits seront repérés par étiquetage plastifié.

2.10.3.1.1 Logement type T1

2.10.3.1.2 Logement type T2

2.10.3.1.3 Logement type T3

2.10.3.1.4 Logement type T4

2.10.3.1.5 Logement type T5 et plus

2.10.3.2 CERTIFICAT CONSUEL

Constitution d'un certificat CONSUEL, comprenant :
- La constitution du document CERFA
- La prise de rendez-vous pour la visite de contrôle
- La remise du certificat de conformité au Maître d'Ouvrage

2.10.3.3 ENEDIS

2.10.3.3.1 Création ou déplacement d'un tableau d'abonné

Création ou déplacement d'un tableau d'abonné, comprenant :
- La fourniture et pose, en liaison avec les services du concessionnaire, du panneau de contrôle pour compteur type LINKY, compris câblage sous goulotte depuis le coffret de raccordement de la colonne générale et disjoncteur d'abonné monophasé 15/30/45A – 500Ma différentiel.
- L'organisation avec le concessionnaire de l'installation et raccordement du comptage

2.10.3.3.2 Suppression de tableau d'abonné

Dépose complète de la platine, du disjoncteur d'abonné et du compteur existant. La prestation inclut la mise en sécurité électrique (isolation des conducteurs), la consignation, et l'ensemble des démarches administratives auprès d'ENEDIS pour la résiliation et la restitution du matériel.

2.10.3.3.3 Remplacement et mise aux normes de colonne montante ENEDIS

Réfection complète de la colonne montante électrique du bâtiment dans le strict respect de la norme NF C 14-100. La prestation comprend l'étude de dimensionnement préalable validée par ENEDIS, la dépose des anciennes installations, la fourniture et pose des nouveaux distributeurs d'étage, le passage des câbles, les raccordements, le rebouchage coupe-feu des trémies (degré coupe-feu identique au plancher) et la remise en service coordonnée.

2.10.3.3.4 Remplacement de la dérivation individuelle (Liaison palier/logement)

Fourniture et pose d'un nouveau câble d'alimentation électrique entre le distributeur d'étage de la colonne montante et le panneau de contrôle (tableau d'abonné) situé dans le logement. Comprend le passage en encastré, sous goulotte ou en gaine technique, ainsi que les raccordements et le rebouchage des percements.

2.10.3.3.5 Remplacement du coffret Coupe-Circuit Principal (CCPI) en pied d'immeuble

Fourniture, pose et raccordement d'un nouveau coffret de pied de colonne (CCPI) aux normes en vigueur, incluant les fusibles de protection, la dépose de l'ancien équipement et la coordination de la coupure de branchement avec ENEDIS.

2.10.3.3.6 Consignation et déconsignation provisoire pour travaux

Démarches, frais de déplacement et coordination avec ENEDIS pour la mise hors tension (consignation) et la remise sous tension (déconsignation) du branchement d'un logement, nécessaires pour travailler en sécurité lors de travaux lourds.

2.10.3.4 RACCORDEMENT RESEAU TERRE

Depuis la colonne terre de l'immeuble, constitution d'une dérivation logement comprenant :
- Le câblage de 6 mm² minimum, posé sous goulotte PVC
- Les raccordements sur les borniers Terre de la colonne montante et du tableau divisionnaire

2.10.3.5 DISTRIBUTION EN ENCASTRE

Distribution électrique Courants forts du logement par câbles U1000RO2V de sections appropriées cheminant en encastré sous gaine ICTA, compris :
- Cheminement en parois, plafond et sol
- Constitution des saignées nécessaires dans les parois existantes conservées
- Les rebouchages au plâtre gros ou mortier de ciment suivant localisation
- Les encastrements de socles de terminaux en parois et plafond
- Les raccordements des différents circuits sur les appareillages et tableau divisionnaire, compris essais de bon fonctionnement

Par analogie, constitution des circuits de courants faibles du logement par câbles ethernet blindé RJ45 de catégorie 6

2.10.3.5.1 Logement type T1

2.10.3.5.2 Logement type T2

2.10.3.5.3 Logement type T3

2.10.3.5.4 Logement type T4

2.10.3.5.5 Logement type T5 et plus

2.10.3.5.6 Reprise partielle de circuits par câbles 3x1,5mm²

2.10.3.5.7 Reprise partielle de circuits par câbles 3x2,5mm²

2.10.3.5.8 Reprise partielle de circuits par câbles 3x6mm²

2.10.3.6 DISTRIBUTION EN SEMI ENCASTRE

Distribution électrique Courants forts du logement par câbles U1000RO2V de sections appropriées cheminant :

- En encastré sous gaine ICTA, pour assurer les liaisons verticales entre ceinturage et appareillage ainsi que les liaisons de plafonniers, compris :
 - ✓ Cheminement en parois, plafond et sol
 - ✓ Constitution des saignées nécessaires dans les parois existantes conservées
 - ✓ Les rebouchages au plâtre gros ou mortier de ciment suivant localisation
 - ✓ Les encastrements de socles de terminaux en parois et plafond
 - ✓ Les raccordements des différents circuits sur les appareillages et tableau divisionnaire, compris essais de bon fonctionnement

- En apparent sous goulotte PVC pour constituer les ceinturages de pièces en parois ou plafond suivant la configuration des lieux.

Par analogie, constitution des circuits de courants faibles du logement par câbles ethernet blindé RJ45 de catégorie 6

2.10.3.6.1 Logement type T1

2.10.3.6.2 Logement type T2

2.10.3.6.3 Logement type T3

2.10.3.6.4 Logement type T4

2.10.3.6.5 Logement type T5 et plus

2.10.3.6.6 Reprise partielle de circuits par câbles 3x1,5mm²

2.10.3.6.7 Reprise partielle de circuits par câbles 3x2,5mm²

2.10.3.6.8 Reprise partielle de circuits par câbles 3x6mm²

2.10.3.7 DISTRIBUTION EN APPARENT SOUS GOULOTTE

Distribution électrique Courants forts du logement par câbles U1000RO2V de sections appropriées cheminant en apparent sous goulotte PVC de sections appropriées.

L'intervention prendra en compte les raccordements des différents circuits sur les appareillages et tableau divisionnaire, compris essais de bon fonctionnement

Par analogie, constitution des circuits de courants faibles du logement par câbles ethernet blindé RJ45 de catégorie 6

2.10.3.7.1 Logement type T1

2.10.3.7.2 Logement type T2

2.10.3.7.3 Logement type T3

2.10.3.7.4 Logement type T4

2.10.3.7.5 Logement type T5 et plus

2.10.3.7.6 Reprise partielle de circuits par câbles 3x1,5mm²

2.10.3.7.7 Reprise partielle de circuits par câbles 3x2,5mm²

2.10.3.7.8 Reprise partielle de circuits par câbles 3x6mm²

2.10.3.8 DISTRIBUTION EN APPARENT SOUS GOULOTTE + PLINTHE EN CHENE

Distribution de circuits par câble U1000RO2V sous goulotte PVC 10x60 et plinthe électrique en chêne massif de 19 x 110mm.

2.10.3.8.1 Reprise partielle de circuits par câbles 3x1,5mm²

2.10.3.8.2 Reprise partielle de circuits par câbles 3x2,5mm²

2.10.3.8.3 Reprise partielle de circuits par câbles 3x6mm²

2.10.3.9 CARILLON

Fourniture et pose d'un carillon de porte électromécanique avec transformateur incorporé du type LIDO de chez LEGRAND ou équivalent compris :

- Bouton poussoir non lumineux
- Alimentation depuis le tableau divisionnaire
- La liaison entre bouton poussoir et carillon, par câbles 2x1,5 mm² en encastré sous gaine ICTA, compris encastrement et rebouchage

2.11 VMC

2.11.1 REMPLACEMENT D'EQUIPEMENTS

2.11.1.1 BOUCHES D'EXTRACTION

Fourniture de bouche d'extraction fixe en plastique blanc du type BIP de chez ALDES

Pose et fixation par emboitement
2.11.1.1.1 Diam. 80 mm

2.11.1.1.2 Diam. 125 mm

2.11.1.2 GRILLES VENTILATION STATIQUE

Fourniture de bouche de ventilation fixe en plastique blanc à ailettes fixes avec filet anti-insectes

Pose à l'aide de fixations dissimulées

2.11.1.2.1 Diam. 80 mm

2.11.1.2.2 Diam. 125 mm

2.11.1.2.3 De 20 x 20 cm

2.11.2 NOUVELLE INSTALLATIONS

2.11.2.1 EXTRACTEUR SIMPLE FLUX

Fourniture d'un extracteur à simple flux hygroréglables de très basse consommation du type EASYHOME HYGRO de la gamme COMPACT PREMIUM de chez ALDES, avec :
- Groupe en matière plastique recyclée
- Caoutchouc anti-vibratiles intégrés
- Moteur silencieux

Compris :
- Raccordements des différents piquages et rejet,
- Branchement électrique

2.11.2.2 EXTRACTEUR INDIVIDUEL

Fourniture et pose d'extracteur individuel diam 100 mm avec détection et minuterie du type DESIGN de chez ALDES, comprenant :
- La fixation par manchonnage et vissage dans la réservation
- Une grille extérieure en ABS blanc, équipée d'un grillage anti-insectes
- Le raccordement électrique de l'alimentation et commande

2.11.2.3 SORTIE D'EXTRACTION

Aménagement d'une sortie d'extraction en façade, diam 130 mm, par carottage soigné compris :
- Amenée du matériel,
- Implantation de la sortie à créer
- Protection des surfaces avoisinantes
- La fourniture et pose d'une grille extérieure avec manchon de traversée en acier galvanisé, sur toute l'épaisseur de parois.

2.11.2.4 MANCHETTE DE DISTRIBUTION PLASTIQUE

Fourniture et pose de manchettes de distribution par conduit souple plastique type ALGAINE de chez ALDES ou équivalent assurant la liaison entre bouches de reprise et extracteur, compris :
- Manchon raccords
- Cordon de mastic d'étanchéité sur les piquages
- Colliers de serrage

2.11.2.4.1 Diam. 80 mm

2.11.2.4.2 Diam. 125 mm

2.11.2.4.3 Diam. 160 mm

2.11.2.5 MANCHETTE DE DISTRIBUTION PLASTIQUE ISOLE

Fourniture et pose de Manchette de distribution par conduit souple plastique isolé type ALGAINE ISOLEE de 50 mm de chez ALDES ou équivalent, assurant la liaison entre bouches de reprise et extracteur, compris :
- Manchon raccords
- Cordon de mastic d'étanchéité sur les piquages
- Colliers de serrage

2.11.2.5.1 Diam. 80 mm

2.11.2.5.2 Diam. 125 mm

2.11.2.5.3 Diam. 160 mm

2.11.2.6 MANCHETTE DE DISTRIBUTION ACIER GALVANISE

Fourniture et pose de Manchette de distribution par conduit spiralée en acier galvanisé rigide type GALVA 3 de chez ALDES ou équivalent, assurant la liaison entre bouches de reprise et extracteur, compris :
- Cordon de mastic d'étanchéité sur les piquages
- Colliers de serrage
- Suspentes de maintien

2.11.2.6.1 Diam. 80 mm

2.11.2.6.2 Diam. 125 mm

2.11.2.6.3 Diam. 160 mm

2.11.2.7 BOUCHES DE REPRISE

Fourniture et pose de bouche d'extraction simple flux hygroréglable type BAHIA CURVE de chez ALDES ou équivalent

Fixation par emboitement dans la manchette ou conduit rigide

2.11.2.7.1 Type Bains ou Cellier

2.11.2.7.2 Type WC

2.11.2.7.3 Type Cuisine

2.11.2.8 ENTREE D'AIR

2.11.2.8.1 Entrée hygroréglable

Fourniture et pose d'entrée d'air hygroréglable à atténuation acoustique, du type EHLS de chez ALDES ou équivalent à débit réglable
Au préalable, percement à la défonceuse dans la traverse haute des ouvrants

2.11.2.8.2 De 20x20 cm

Fourniture et pose d'entrée d'air à lames à ventelles fixe en ABS, de 20 x 20 cm avec partie extérieure équipée d'une grille anti-insectes

Fixation par vissage

Au préalable, ouverture par carottage de la paroi suivant un diamètre adapté et manchonnage dans l'épaisseur

2.11.2.8.3 De 10x20 cm

Fourniture et pose d'entrée d'air à lames à ventelles fixe en ABS, de 10 x 20 cm avec partie extérieure équipée d'une grille anti-insectes

Fixation par vissage

Au préalable, ouverture par carottage de la paroi suivant un diamètre adapté et manchonnage dans l'épaisseur

2.12 PEINTURE

2.12.1 TRAITEMENT DES PAROIS ET PLAFOND

2.12.1.1 FINITION SIMPLE

Traitement de finition simple comprenant :
- Lessivage, dégraissage des supports
- Rebouchage soigné des trous
- Grattage des parties altérées
- Application d'une couche d'impression acrylique de régulateur et de fixation des fonds
- Finition par deux couches de peinture acrylique mate ou satinée

2.12.1.1.1 Logement type T1

2.12.1.1.2 Logement type T2

2.12.1.1.3 Logement type T3

2.12.1.1.4 Logement type T4

2.12.1.1.5 Logement type T5 et plus

2.12.1.1.6 Surface ponctuelle

2.12.1.2 FINITION COURANTE

Traitement de finition courante comprenant :
- Lessivage, dégraissage des supports
- Rebouchage soigné des trous
- Grattage des parties altérées
- Réalisation d'un enduit garnissant, compris ponçage et dépoussiérage
- Application d'une couche d'impression acrylique de régulateur des fonds
- Finition par deux couches de peinture acrylique mate ou satinée

2.12.1.2.1 Logement type T1

2.12.1.2.2 Logement type T2

2.12.1.2.3 Logement type T3

2.12.1.2.4 Logement type T4

2.12.1.2.5 Logement type T5 et plus

2.12.1.2.6 Surface ponctuelle

2.12.1.3 FINITION SOIGNEE

Traitement de finition soignée comprenant :
- Lessivage, dégraissage des supports
- Rebouchage soigné des trous
- Grattage des parties altérées
- Réalisation d'un enduit garnissant fin repassé, compris ponçage et dépoussiérage
- Application d'une couche d'impression acrylique de régulateur des fonds
- Finition par deux couches de peinture acrylique mate ou satinée

2.12.1.3.1 Logement type T1

2.12.1.3.2 Logement type T2

2.12.1.3.3 Logement type T3

2.12.1.3.4 Logement type T4

2.12.1.3.5 Logement type T5 et plus

2.12.1.3.6 Surface ponctuelle

2.12.1.4 PLUS VALUE DE DETAPISSAGE

Plus-value pour tenir compte d'une prestation de détapissage et enlèvement d'anciens revêtements ou toile de verre collés

2.12.1.5 PLUS VALUE TOILE DE VERRE A PEINDRE

Plus-value pour tenir compte de l'application d'une toile à verre à peindre à maille simple carré, comprenant :

- L'encollage des supports
- L'application soignée de la toile, compris découpes et ajustages

2.12.1.6 PLUS VALUE TOILE DE VERRE A ENDUIRE

Plus-value pour tenir compte de l'application d'une toile à verre à enduire, comprenant :

- L'encollage des supports
- L'application soignée de la toile, compris découpes et ajustages
- L'application d'un enduit fin repassé

2.12.1.7 PLUS VALUE INTERVENTION EN MILIEU POLLUE

Plus-value pour prise en compte de la présence d'amiante. Dans le cadre des travaux du présent marché, le titulaire ne prendra pas en compte de prestation de traitement (prévu par une entreprise spécifique) mais d'intervention en milieu pollué (en sous-section 4).

A ce titre, la plus-value prendra donc compte des protections individuelles et dispositif de confinement ponctuel à mettre en place pour assurer la prestation de recouvrement ou d'encapsulage.

2.12.2 TRAITEMENT DES SOLS

2.12.2.1 PEINTURE

Réalisation d'une peinture de sol monocomposante à base de résine polyuréthane, compris :

- Lavage des supports
- Brossage et dégraissage

2.12.2.2 SOL

Réalisation d'un système d'étanchéité liquide circulable du type ALSAN 500 ou équivalent, comprenant :

- Lavage des supports
- Brossage et dégraissage
- L'application du système, en deux couches à raison de 750g/m², avec adjonction de silice dans la finition et traitement spécifique des relevés et joint de fractionnement suivant les préconisations du fabricant.

2.12.3 TRAITEMENT DES BOISERIES

2.12.3.1 PEINTURE

Finition peinturale des boiseries comprenant :
- Lessivage
- Grattage des parties écaillées
- Egrenage des surfaces par ponçage fin
- Application d'une couche d'impression
- Application d'une couche de finition par une peinture microporeuse satinée

2.12.3.2 LASURE

Finition lasure des boiseries comprenant :
- Lessivage
- Grattage des parties écaillées
- Egrenage des surfaces par ponçage fin
- Application d'une couche d'impression
- Application d'une couche de finition par une lasure microporeuse satinée

2.12.3.3 PLUS VALUE OUVRAGES POLLUE

Plus-value pour prise en compte de la présence d'amiante. Dans le cadre des travaux du présent marché, le titulaire ne prendra pas en compte de prestation de traitement (prévu par une entreprise spécifique) mais d'intervention en milieu pollué (en sous-section 4).

A ce titre, la plus-value prendra donc compte des protections individuelles et dispositif de d'aspiration à la source à mettre en place pour assurer la prestation de recouvrement

2.12.4 TRAITEMENT DES METAUX

2.12.4.1 PEINTURE

Finition peinturale des ouvrages métalliques comprenant :
- Lessivage, dégraissage
- Grattage des parties écaillées
- Application d'une couche d'impression antirouille
- Application de deux couches de finition par une peinture laque antirouille

2.12.4.2 PLUS VALUE OUVRAGES POLLUE

Plus-value pour prise en compte de la présence d'amiante. Dans le cadre des travaux du présent marché, le titulaire ne prendra pas en compte de prestation de traitement (prévu par une entreprise spécifique) mais d'intervention en milieu pollué (en sous-section 4).

A ce titre, la plus-value prendra donc compte des protections individuelles et dispositif de d'aspiration à la source à mettre en place pour assurer la prestation de recouvrement

2.13 REVETEMENT DE SOL SOUPLE

2.13.1 PREPARATIONS DES SUPPORTS

2.13.1.1 DEPOSE DE REVETEMENTS

Dépose par décollage d'anciens revêtements souples compris :
- Grattage des résiduels de colle
- Evacuation des produits de dépose en décharges publiques

2.13.1.2 DEPOSE DE RAGREAGE

Dépose par grattage de l'anciens ragréage sur une épaisseur moyenne de 5 mm, compris :
- Complément par un ponçage mécanique
- Evacuation des produits de démolition en décharges publiques

2.13.1.3 RAGREAGE

Après dépoussiérage des supports, réalisation d'un ragréage fibré autolissant, sur une épaisseur moyenne de 5 mm, de classe P3

2.13.1.4 SOUS COUCHE

Fourniture et pose d'une sous-couche pour sols stratifié en mousse à structure cellulaire de 2 mm du type BASIC PLUS de chez QUICK STEP ou équivalent, compris découpe et ajustement soigné.

2.13.2 REVETEMENT DE SOL PVC

2.13.2.1 DALLE LVT

Fourniture d'un revêtement de sol en dalles LVT de 320 x 640 x 5,5 mm d'épaisseur du type ELEGANCE RIGID 55 de chez TARKETT ou équivalent

Pose à bâtons rompus par clipsage des lames entre elles, compris découpes soignées et ajustage.

2.13.2.2 LAME PVC

Fourniture d'un revêtement de sol en lames PVC de 247 x 1497 x 4,5 mm d'épaisseur du type INSPIRATION CLICK 55 de chez TARKETT ou équivalent

Pose à bâtons rompus par clipsage des lames entre elles, compris découpes soignées et ajustage.

2.13.2.3 SOL VINYL EN LES U2SP3

Fourniture d'un revêtement vinyle en lès de 2,00m de 2,9 mm d'épaisseur de la série TRANSIT 2S3 de chez GERFLOR ou équivalent, de classe U2SP3

Pose par collage en plein par une colle acrylique appliqué à la spatule dentée, compris soudure soignée des joints entre lès.

2.13.2.4 SOL VINYL EN LES U3P3

Fourniture d'un revêtement vinyle en lès de 2,00m de 3,25 mm d'épaisseur de la série TARALAY INITIAL CONFORT 33 de chez GERFLOR ou équivalent, de classe U3P3

Pose par collage en plein par une colle acrylique appliqué à la spatule dentée, compris soudure soignée des joints entre lès.

2.13.3 REVETEMENT DE SOL STRATIFIE

2.13.3.1 LAME CLIPSEE

Fourniture d'un revêtement de sol en lames stratifiées de 193 x 1292 x 8 mm de la série AMAZONIA+ de chez ARTE DECO ou équivalent

Pose à bâtons rompus par clipsage des lames entre elles, compris découpes soignées et ajustage.

2.14 NETTOYAGE

2.14.1 NETTOYAGE PROFOND

Nettoyage en profondeur avant remise à disposition des espaces, portant sur les prestations suivantes :

- Nettoyage soigné des appareils sanitaires, compris détartrage, assainissement et désinfection,
- Dépoussiérage des surfaces,
- Lavage soigné des sols,
- Nettoyage et ravivage des joints de carrelage et faïence,
- Démontage et nettoyage des capots d'appareillage électrique,
- Nettoyage des vitrages aux deux faces
- Nettoyage des miroirs,
- Nettoyage des béquillages de portes,
- Nettoyage des menuiseries et ouvrages de serrurerie

2.14.1.1 Logement Type T1

2.14.1.2 Logement Type T2

2.14.1.3 Logement Type T3

2.14.1.4 Logement Type T4

2.14.1.5 Logement Type T5 Et Plus

2.15 TRAVAUX DIVERS

2.15.1 PLUS VALUE – INTERVENTION EN MILIEU OCCUPE

Plus-value pour tenir compte de l'intervention en milieu occupé nécessitant :

- Une protection particulière et soignée des espaces
- La prise en compte de l'occupation des espaces (mobilier)
- Le prise en compte du calendrier et horaire adapté
- Etc…

2.15.2 DESHUMIDIFICATEUR

Location d'un déshumidificateur professionnel mobile électrique d'un rendement de 26l/jour, compris amenée, branchement et restitution.

2.15.3 CHAUFFAGE DE CHANTIER

Location d'un appareil de chauffage soufflant mobile de chantier d'un rendement de 1500m3/h, compris amenée, branchement et restitution.

2.15.4 MOYENS D'ACCES

- Équipements pour travaux en hauteur : L'entreprise doit prévoir la fourniture, l'amenée, le montage, le maintien en sécurité et le repli de tous les moyens d'accès basiques et d'élévation nécessaires à la bonne exécution des travaux dans les logements et les parties communes (échafaudages roulants, petits échafaudages fixes, plateformes individuelles roulantes légères type "gazelles", échelles de meunier sécurisées).
-
- Conformité : L'ensemble de ces matériels devra être strictement conforme à la réglementation en vigueur sur le travail en hauteur. L'entreprise veillera particulièrement à protéger les sols existants lors des déplacements de ces équipements (roues adaptées ou protections de sol).

2.15.5 INTERVENTIONS SPÉCIFIQUES SUR MATÉRIAUX CONTENANT DU PLOMB

2.15.5.1 Confinement et préparation de zone

Mise en place d'un confinement adapté à l'intervention (bâchage polyane étanche au sol et sur les surfaces non concernées par les travaux), condamnation des ventilations et pose d'une signalétique réglementaire de danger.

2.15.5.2 Décapage de peinture plombée

Décapage chimique, thermique (à basse température pour éviter les vapeurs de plomb), ou mécanique. Tout décapage ou grattage mécanique doit impérativement être couplé à un système d'aspiration à la source équipé de filtres à Très Haute Efficacité (THE / HEPA). Le ponçage à sec est strictement interdit.

2.15.5.3 Recouvrement de peinture plombée (encapsulage)

Fixation et recouvrement des peintures dégradées comprenant un lessivage lessiviel, un égrenage à l'humide pour éviter l'envol de poussières, puis l'application d'un revêtement d'encapsulage (peinture spécifique, entoilage, ou doublage par plaques de plâtre).

2.15.5.4 Démolition de cloisons ou murs plombés

Démolition soignée des ouvrages recouverts de peinture au plomb avec humidification préalable et continue (brumisation) pour abattre les poussières. Le démontage manuel doit être privilégié pour limiter la fracturation des supports.

2.15.5.5 Conditionnement et évacuation des déchets plombés

Ramassage à l'avancement. Les gravois, écailles de peinture, et EPI usagés doivent être conditionnés dans des doubles sacs étanches ou Big-Bags réglementaires avec étiquetage spécifique "Plomb". Évacuation vers une Installation de Stockage des Déchets Dangereux (ISDD) avec remise obligatoire du Bordereau de Suivi des Déchets Dangereux (BSDD).

2.15.5.6 Nettoyage après travaux en zone plombée

Nettoyage méticuleux de la zone de travail et de ses abords par aspiration THE (filtre HEPA) croisée avec un essuyage à l'humide (lingettes jetables).

2.15.6 PRESTATION HORS BORDEREAU

Pour la valorisation de prestations non portées au BPU, l'entreprise devra se reporter au base indiqué permettant l'établissement de ce nouveau prix sur la base :

- Du tarif horaire d'un technicien, compris déplacement sur site (2.15.6.1.0)
- Du tarif horaire d'un technicien hautement qualifié, compris déplacement sur site (2.15.6.2.0)
- Du coefficient d'entreprise affectés au prix d'achat des pièces détachées hors BPU (2.15.6.3.0)

2.15.7 INTERVENTIONS SUR MATERIAUX PRESENTANT DES RISQUES

Il appartient à l'entreprise de procéder à sa propre évaluation des risques et de déterminer, en fonction de la méthodologie mise en œuvre les mesures de prévention appropriées.

L'entreprise est responsable de l'exécution des travaux et du mode opératoire qu'elle entend mettre en œuvre à l'intérieur du cadre général défini. Les travaux seront conformes à la réglementation en vigueur à la date de réalisation des travaux.

INTERVENTIONS SUR MISE EN CONFORMITE INCENDIE PARTIES COMMUNES / LOGEMENTS

Les travaux dans les parties communes porteront notamment sur des mises en conformité incendie intégrant la remise en conformité électrique globale des installations des parties communes, pouvant également inclure la mise en place de trappes de désenfumage et la remise en conformité électrique des logements selon la norme NFC15100.
Ils pourront être d'importance très variable en fonction de la taille de l'immeuble, de sa date de construction ou de réhabilitation et de son état de maintenance.
Les conditions de mise en œuvre du chantier et son organisation seront déterminées et soumises à validation du MOA/MOE en prenant en compte le nécessaire maintien des accès aux logements et en limitant les troubles de jouissance des locataires.

INTERVENTIONS SUR SUPPORTS CONTENANT DU PLOMB

Les travaux exposant au plomb et à ses composés sont soumis aux dispositions du Code du Travail sur la prévention du risque chimique et à celles spécifiques aux substances cancérogènes, mutagènes et neurotoxiques (Art. R4412-59 à R4412-93).

Les mesures de prévention associées aux interventions sur supports contenant du plomb et formalisées dans le document unique (décret n°2001-1016 du 5 novembre 2001) seront transmises à l'APHP au démarrage du marché. Il est rappelé que le personnel intervenant sur ce type de travaux doit avoir reçu une formation spécifique pour la prévention des risques lors d'intervention sur supports contenant du plomb.

INTERVENTIONS SUSCEPTIBLES DE PROVOQUER DES FIBRES D'AMIANTE

Les mesures de prévention feront l'objet d'une formalisation écrite dans le mode opératoire prévu à l'article R.4412-140 du Code du Travail.
Le mode opératoire doit avoir été transmis à l'inspecteur du travail, aux agents des services de prévention des organismes de sécurité sociale et, le cas échéant, à l'Organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics, conformément à l'article R.4412-142.
Une copie du mode opératoire devra être transmise à L'APHP, sur sa demande, avant le démarrage des travaux.
Il est rappelé conformément à l'article R.4412-98 que le personnel intervenant sur ce type de travaux doit avoir reçu une formation à la sécurité. Cette formation doit porter notamment sur les produits ou dispositifs susceptibles de contenir de l'amiante (CMR). La formation devra être conforme à l'Arrêté du 22 décembre 2009 définissant les modalités de formation des travailleurs à la prévention des risques liés à l'amiante et bénéficier d'un référencement délivré par un organisme AFAQ/AFNOR.
Il est précisé que, dans le cadre du présent marché, l'APHP pourra demander au soumissionnaire des interventions de petit désamiantage dans le cadre de la SS4 pour des superficies n'excédant pas 4 m ^{2}.

Chapitre 3 PERIMETRE D'INTERVENTION

3.1 DESCRITPIF ET ALLOTISSEMENT

Le présent marché a pour objet la réalisation de Travaux lourds des immeubles d'habitation du domaine privé de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris (AP-HP). Le présent marché a également pour objet des travaux ponctuels dans des commerces en pieds d'immeuble.

Les logements sont proposés aux personnels de l'AP-HP. Dans ce contexte, les délais de préparation, mise en oeuvre et livraison de chantiers en parfait état d'achèvement sont essentiels à l'efficience de la politique de logement des personnels de l'AP-HP.

Les objectifs d'efficience comportent la diminution du nombre de logements indisponibles en attente ou en cours de travaux et la diminution des durées d'inoccupation entre deux locataires. Il s'agit donc d'inscrire l'ensemble des opérations dans des calendriers permettant l'entrée effective des locataires dans les meilleures conditions et les meilleurs délais.

Les immeubles se situent dans Paris et plusieurs villes de proche banlieue parisienne. Le domaine hospitalier est exclu du présent marché.

A titre indicatif, voici la superficie moyenne du parc immobilier par typologie (nous avons repris l'intégralité des logements par typologie pour le calcul de la moyenne :

- F1 : 27m2
- F2 : 46m2
- F3 : 63m2
- F4 : 83m2
- F5 et +: 117 m2

Le rythme de sortie des locataires peut être irrégulier et variable d'un secteur à l'autre. Pour autant, on constate une augmentation logique du nombre de sorties avant l'été et en fin d'année, périodes auxquelles les locataires changent le plus souvent de logement.

Pour remplir l'objectif de remettre le plus rapidement possible les logements en attribution et donc en location, il est essentiel que l'entreprise titulaire du marché puisse adapter ses moyens à un rythme d'activité variable avec des pointes probables au moment des congés annuels d'été et de fin d'année.

Le rythme d'activité peut avoir à s'adapter à des contraintes de clôture d'exercice budgétaire en fin d'année (novembre / décembre) ou de notification budgétaire en début d'année (Janvier/ février) ou en cours d'année (mai/juin/septembre).

L'engagement sur la disponibilité d'équipes et d'un encadrement qualifié durant ces périodes est donc une condition importante d'une réponse adaptée aux enjeux de la réalisation des travaux en phase avec les besoins d'une politique de logement des personnels optimisée.

Les entreprises candidates devront impérativement pouvoir mobiliser des équipes dédiées pour assurer dans les meilleurs délais la quantité de chantiers définies ci-dessus. Dans l'hypothèse où l'entreprise devrait gérer 16 à 25 chantiers en simultané, la répartition des responsables chantier et techniciens sera comme suit :
Equipe 1 : 1 responsable et des techniciens TCE pour 10 chantiers
Equipe 2 : 1 responsable et des techniciens TCE différents du groupe 1 pour 11 à 25 chantiers

Outre le nombre, la répartition et la qualification des professionnels de chaque Corps d'Etat que l'entreprise s'engage à mobiliser de manière dédiée aux chantiers du domaine privé de l'AP-HP, les modalités de

mobilisation rapide de professionnels qualifiés supplémentaires en période de pointe seront particulièrement étudiées lors de l'analyse des offres.

Les personnels des entreprises seront tenus à la stricte confidentialité sur les codes d'accès aux immeubles qui seront communiqués dès la notification du marché et se présenteront aux gardiens d'immeuble, durant les heures de permanence des loges pour chercher les clés des logements et les redéposer.

Sauf dérogation expresse du Maître d'Ouvrage, l'utilisation des ascenseurs est interdite pour l'approvisionnement en matériaux et matériels ainsi que pour la descente des gravois.

Les clés des logements seront confiées aux intervenants et devront être remises **chaque soir aux gardiens, gardiennes** et à la fin des travaux.

Les travaux peuvent être exécutés en milieu occupé par les locataires de manière ponctuelle. Ils seront exécutés conformément aux règles de l'art et suivant les meilleures techniques d'usage.
Les locataires auront accès à toutes les parties du logement nécessaires à la vie quotidienne. Le titulaire devra protéger les biens des locataires situés sur les emplacements privatifs (mobilier, etc…). Il prendra à sa charge les moyens nécessaires afin de permettre aux locataires le libre accès de leur logement.

Les travaux, sauf avis contraire du représentant de l'APHP, ne pourront débuter avant 8 h 00 et se terminer après 18 h 00 et ne pourront être réalisés le week-end (samedi et dimanche inclus) et les jours fériés.

L'entreprise assurera un rendez-vous hebdomadaire avec les représentants de l'APHP pour coordonner l'ensemble des travaux objets des différents bons de commande - visioconférence ou présentiel. Dans ces points hebdomadaires, l'entreprise devra apporter précisément les réponses aux points suivants :
 Avancement chantier par chantier des travaux et écart par rapport au planning prévisionnel initial,

- Planning détaillé des travaux sur les 4 semaines suivantes,
- Actions mises en place pour rattraper un éventuel retard sur un ou plusieurs logements.

L'APHP ou son mandataire partageront un fichier de suivi permettant de définir le statut du logement (devis, diagnostic, travaux, réception….

Elle participera à toutes les réunions de chantier nécessaires à la bonne exécution des travaux.

Le gardien de l'immeuble est un représentant de l'AP-HP; à ce titre l'entreprise prendra en compte ses observations en rapport avec la tenue du chantier, l'exécution des travaux.
Le gardien, sauf mention expresse, n'a pas vocation à modifier la teneur de la commande.

Matériel – Lutte contre le bruit

Matériel

L'entreprise devra prendre toutes précautions pour éviter la production et la propagation des bruits provoqués par le fonctionnement des appareils de son installation, de façon à assurer le respect de la réglementation acoustique en vigueur.

Les engins utilisés à l'intérieur des locaux seront manuels ou à énergie électrique. Ils doivent être munis des derniers perfectionnements techniques réduisant leur niveau sonore. Aucun appareil équipé de moteur à explosion ne sera toléré. Le matériel roulant sera équipé de roues pneumatiques.

Les matériels de chantier seront conformes à la réglementation de l'APHP, qui pourra effectuer des contrôles sur chantier pour s'assurer de l'homologation acoustique des matériels utilisés mais aussi de leur bon entretien.

L'entreprise devra, en conséquence, s'attacher à n'installer que des appareils aussi silencieux que possible.

Elle fera son affaire de tous supports, tous revêtements, toutes manchettes souples et raccords anti vibratiles qui seraient nécessaires.

Lutte contre le bruit

Toutes dispositions utiles doivent être prises (organisation du chantier, démarche de sensibilisation des personnels) pour réduire le bruit au niveau le plus bas possible compte tenu des techniques disponibles, ne pas exposer les travailleurs à des niveaux incompatibles avec leur santé, et respecter les exigences du code du travail. La limitation des nuisances causées aux riverains passe par une réduction des bruits générés aux alentours ; ce niveau de bruit devra être conforme à la réglementation en vigueur.

3.2 INFORMATION LOCATAIRES

Dans le cas d'une intervention dans un logement occupé, 48 heures avant le début de l'intervention, avec l'aide du gardien si nécessaire, l'entreprise fixera un RDV avec l'occupant et confirmera par écrit au locataire son intervention. En cas de refus de l'occupant, elle informera le gardien pour qu'une intervention soit réalisée par l'AP-HP.

Pour tout travaux pouvant occasionner de fortes nuisances, il appartiendra à l'entreprise d'opérer un affichage dans les parties communes afin d'informer les occupants de la période des travaux et un contact pour les joindre en cas de besoin.

3.3 PLANNING

Le planning général sur lequel l'entreprise est engagée se décompose comme suit à compter du Tc qui correspond à la date de départ du locataire et To la date d'émission du bon de commande

- TC –, l'APHP pourra fournir par mail les dates de congés des locataires un mois avant l'échéance, mais cela ne requiert pas d'une obligation de la part de l'AP-HP.
- Visite du logement dès que possible et émission du devis sous 72 heures maximum suite à la visite
- A T0, l'APHP transmet par mail le bon de commande à l'entreprise, les diagnostics amiante et plomb auront été préalablement envoyés aux entreprises.
- A T0 + 2 jours ouvrés : l'entreprise démarre les travaux et transmet son planning après prise en compte des éventuelles modifications apportées lors de la visite d'état des lieux suite à la libération du logement.

3.4 ORGANISATION DE CHANTIER / DELAIS DE L'ENTREPRISE

Le personnel de l'entreprise portera en permanence un vêtement de travail adapté à sa fonction et un insigne ou un badge spécifique au nom du titulaire avec sa photo et le nom de l'entreprise à laquelle il appartient. En cas d'absence de port du badge, l'entreprise se verra appliquer une pénalité.

L'organisation du chantier en matière d'installation de chantier sera à la charge du titulaire. Ces frais seront intégrés dans les prix remis par le titulaire.

Le titulaire assure la coordination et le pilotage des chantiers en vue du respect des délais impartis. Ceux-ci sont fixés d'un commun accord avec le représentant de l'APHP.

Pour toute commande, sauf exception convenue, un délai maximum d'exécution est fixé en fonction du montant de la commande, les délais étant les suivants :

- Pour tous travaux dont le montant est compris entre 200 €HT (deux cents) et 2 500 €HT (deux mille cinq cents), le délai maximal à compter de T0 est de 7 jours ouvrés maximum.
- Pour tous travaux dont le montant est supérieur à 2 500 €HT (deux mille cinq cents) et jusqu'à 5 000 €HT (cinq mille), le délai maximal à compter de T0 est de 12 jours ouvrés maximum.
- Pour tous travaux dont le montant est supérieur à 5 000 €HT (cinq mille) et jusqu'à 10 000 €HT (dix mille), le délai maximal à compter de T0 est de 20 jours ouvrés maximum.
- Pour tous travaux dont le montant est supérieur à 10 000 €HT (dix mille) et jusqu'à 20 000 €HT (vingt mille), le délai maximal à compter de T0 est de 30 jours ouvrés maximum.
- Pour tous travaux complet, partielle ou réparation dont le montant est supérieur à 20 000 €HT (vingt mille), le délai maximal à compter de T0 est de 40 jours ouvrés maximum.

3.5 PILOTAGE ET GESTION DE L'OPERATION

Le marché impose au titulaire des obligations de résultat.

Le titulaire garantit les résultats fixés au présent document et met en œuvre, de sa propre autorité et sous sa seule responsabilité, tous les moyens nécessaires à l'accomplissement de ses missions et l'obtention des résultats.

Pour coordonner l'ensemble des moyens tous corps d'état, le titulaire met en place un Interlocuteur Unique affectés exclusivement aux sites de l'APHP. Ce référent unique disposera des compétences nécessaires pour répondre à l'ensemble des demandes de l'AP-HP (technique, administrative ou financière) et dispose d'un niveau hiérarchique suffisant pour organiser et contrôler l'activité.

L'organisation du titulaire doit permettre de donner les moyens au pilote de gérer et connaître parfaitement l'ensemble des chantiers dont il a la responsabilité.
Le titulaire remplace immédiatement le personnel absent ou qui ne donnerait pas satisfaction.

Le titulaire vérifie que l'ensemble du personnel d'intervention a bien la qualification correspondante à sa mission, et a une bonne connaissance des installations et équipements, de la topographie des lieux, des consignes de sécurité et d'accès données par l'APHP.
À la fin de chaque trimestre, il est tenu de prendre rendez-vous auprès de l'APHP, afin de leur présenter le bilan des interventions réalisées, évoquer les problèmes techniques rencontrés, …

- Il effectue une visite régulière des chantiers en cours, et valide les avancements et plannings émis par les pilotes,
- Il assure, avec ses pilotes, une réunion hebdomadaire avec les référents techniques de l'APHP ou son mandataire, afin de faire le point sur l'avancement des commandes et des travaux en cours.

Le Pilote de chantier :

- Possède les qualifications et les compétences requises pour la gestion des travaux et la conduite des entreprises,
- Tient à jour les plannings d'avancement lot par lot

3.6 ESSAI / RECEPTION / CONTROLES TECHNIQUES

Préalablement à la visite de réception**, l'entreprise s'assurera de la bonne réalisation de tous les travaux objets de la commande.**

Les réceptions des travaux seront faites en collaboration avec les représentants de l'AP-HP. Le titulaire devra obligatoirement se présenter aux dates et heures précisées.

Tous les essais réglementaires devront être faits après achèvement complet des prestations et préalablement à la réception.

Le Maître d'ouvrage et le Maître d'oeuvre peuvent à tout moment, s'ils le jugent nécessaire, demander à l'entreprise de faire effectuer par un organisme spécialisé et agréé par les instances professionnelles, toutes analyses, essais, etc… et ce à ses frais et sur simple demande écrite.

Les entreprises devront obligatoirement fournir au Maître d'oeuvre les procès-verbaux ou avis techniques lors du choix des matériaux et avant leur mise en service.

Lors de la réception de l'ensemble des travaux, les tests prévus par le C.S.T.B. pour les travaux mis en oeuvre, seront effectués et consignés dans le document de réception.

Les certificats de résistance au feu des matériels mis en place seront annexés au procès-verbal de réception.

La réception sera effectuée dans la semaine qui suit la date de fin de travaux.
Lors de cette réception, toute malfaçon et prestation non conforme à la commande et au présent marché sera relevée par l'APHP et notée sur le PV de réception. Le titulaire aura 72 heures calendaires pour lever ces réserves.
Dans le cas où le titulaire se défera de ses obligations, toute facturation concernant l'exécution des travaux correspondants sera suspendue.

Contrôle :
A la diligence de l'APHP ou son mandataire, il pourra être procédé, soit par sondage, soit en totalité, au contrôle de la bonne exécution des prestations objet du marché.
Au cas où la vérification réalisée soit par l'APHP ou son mandataire, soit par un Bureau de Contrôle, révèlerait que la qualité des prestations n'est pas conforme, ou une absence ou insuffisance de prestations, le titulaire serait tenu de rembourser intégralement à l'APHP le coût dudit contrôle.

3.7 GARANTIE DES INSTALLATIONS

Outre les garanties spécifiques à certains corps d'état qui seront observées (garanties biennales, décennales, etc. ...), le titulaire garantit les installations pendant une période de parfait achèvement d'un an, à compter de la date de réception.
Lorsque la réception n'a pu être prononcée, cette période de garantie se trouve prolongée d'office jusqu'au jour où cette réception est effectivement prononcée.